



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Etude portant sur l'analyse des institutions nationales et initiatives en cours/planifiées

(Bénin)

Numéro du projet : 53885

Rapport final

Décembre, 2008





Publiée pour la première fois au Ghana en 2008 par le Projet PNUE/FEM Volta

Copyright © 2008, Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Cette publication peut être partiellement ou entièrement reproduite à des fins pédagogiques personnelles et non commerciales sans autorisation spéciale du détenteur du Copyright. Le PNUE apprécierai avoir une copie de toute publication dans laquelle cette publication a été citée comme référence.

L'utilisation de cette publication à des fins commerciales nécessite au préalable une autorisation écrite du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Projet PNUE-FEM Volta
Unité de Coordination du Projet
No. E3 Leshie Crescent - Labone
P P.O. Box 1423 Accra Ghana
Phone: +233 21763648
Fax: +233 21763649
Mobile: +233 206309775
Website: www.gefvolta.iwlearn.org

CLAUSE DE RESPONSABILITE:

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement la vision et la politique du PNUE ou du FEM. En particulier, le PNUE et le FEM n'offrent aucune garantie et n'affirment rien quant à l'exactitude et l'exhaustivité des éléments du contenu de ce rapport.

Le rapport a été préparé par Mr. Agossou Brice Hugues TENTE, Consultant National, Bénin.

Toute référence à ce document doit être présentée comme suit:

UNEP-GEF Volta Project, 2008. Etude sur l'analyse des institutions nationales et les initiatives en cours/planifiées en matière de gestion du bassin versant de la Volta au Bénin.
UNEP/GEF/Volta/NR. BENIN 2/2008

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes.....	4
Liste des tableaux.....	8
Liste des figures.....	8
Résumé exécutif.....	9
2 Introduction.....	10
2.1 Contexte de l'étude.....	10
2.2 Objectif et résultats attendus de l'étude.....	10
2.3 Méthodologie.....	11
2.4 Structuration du rapport.....	12
3 Description sommaire du milieu physique.....	13
3.1 Situation géographique et administrative.....	13
3.2 Contexte démographique et socioculturel.....	14
3.3 Contexte économique.....	14
3.4 Relief, géologie, hydrogéologie et sol.....	16
3.5 Données climatiques.....	16
3.6 Données hydrographiques.....	17
3.7 Données floristiques et fauniques.....	17
4 Cadres politique et juridico-institutionnel de l'environnement au Bénin.....	19
4.1 Description du cadre politique.....	19
4.2 Cadre juridique de l'environnement et des ressources naturelles au Bénin.....	23
5 Analyse des institutions et structures nationales et/ou sous régionales.....	25
5.1 Description du cadre institutionnel.....	25
5.2 Préparation du plan de formation des institutions Nationales.....	39
5.2.1 Capacités des institutions nationales en matière gestion de bassins internationaux.....	39
5.2.2 Besoins en renforcement de capacités.....	39
5.2.3 Plan de formation du projet FEM/ Volta.....	47
6 Plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées.....	49
6.1 Initiatives en cours ou projetés (projets et programmes) dans le bassin.....	49
6.2 Activités nécessitant une collaboration avec les actions en cours/planifiées.....	49
6.3 Avantages et risques de la collaboration.....	53
6.3.1 Avantage administratifs.....	53
6.3.2 Risques financiers et/ou budgétaires.....	53
6.4 Stratégie de collaboration et suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan.....	53
6.5 Organisation institutionnelle devant faciliter la coordination des activités.....	54
7 Annexes.....	55
7.1 Annexe A : Références bibliographiques.....	56
7.2 Annexe B : Termes de référence de l'étude.....	59
7.3 Annexe C : Liste des personnes enquêtées.....	63
7.4 Annexe D : Questionnaire adressés aux institutions.....	64

Liste des abréviations et acronymes

Abréviation	Définition
ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
ADT	Analyse Diagnostique Transfrontalière
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAS	Programme d'Action Stratégique
UPG	l'Unité de Gestion du Projet
CERPA	Centre Régional pour la Promotion Agricole
CENATEL	Centre National de Télédétection et de la Cartographie Environnementale
CNRS	Centre National de Recherche Scientifique
DAGRI	Direction de l'Agriculture
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
DGFRN	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DG-Eau	Direction Générale de l'Eau
IITA	Institut International d'Agriculture Tropical
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LABEE	Laboratoire de Biogéographie et d'Expertise Environnementale
LEA	Laboratoire d'Ecologie Appliquée
LACED	Laboratoire Pierre PAGNEY, Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement
LSSEE	Laboratoire des sciences du Sol, Eaux et Environnement
MDEF	Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances
MEE	Ministère de l'Energie et de l'Eau
PNE	Partenariat National de l'Eau
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union Internationale de la Conservation de la Nature
LSSEE	Laboratoire des Sciences du Sol
IITA	Institut International de l'Agriculture Tropicale
CREPA-Bénin	Centre Régional pour l'Eau potable et l'Assainissement à faible coût
INRAB	Institut National de la Recherche Agricole du Bénin
UAC	Université d'Abomey- Calavi
DE	Direction de l'Elevage
PANLCD	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
UCP	Unité de Coordination du Projet
GEF	Global Environment Facility
UNEP	United Nations Environment Programme
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAS	Programme d'Action Stratégique
UPG	Unité de Gestion du Projet
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
PNE-Bénin	Partenariat National de l'Eau du Bénin
UAC	Université d'Abomey-Calavi
FSA	Faculté des Sciences Agronomiques
FAST	Faculté des Sciences Techniques
FLASH	Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines
LABEE	Laboratoire de Biogéographie et d'Expertise Environnementale
LACEED	Laboratoire Pierre PAGNEY, Climat, Eau, Ecosystèmes
AE	Audit Environnemental

Abréviation	Définition
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
AUE	Association des Usagers d'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CE	Commission Européenne
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENEATEL	Centre National de Télédétection et de Surveillance du Couvert Végétal
CeRPA	Centres Régionaux pour la Promotion Agricole
CNAT	Commission Nationale d'Aménagement du Territoire
CREPA	Centre Régional pour l'Eau potable et l'Assainissement à faible coût
D/Pêche	Direction des Pêches
DA	Direction de l'Agriculture
DANIDA	Agence Danoise pour le Développement International
DAT	Délégation à l'Aménagement du Territoire
DDEE	Direction Départementale de l'Energie et de l'Eau
DDEPN	Directions Départementales de l'Environnement et de la Protection de la Nature
DE	Direction de l'Elevage
DED	Service de Développement Allemand
DEPONAT	Déclaration de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
DGAT	Direction Générale de l'Administration Territoriale
DGEau	Direction Générale de l'Eau
DGEN	Direction Générale de l'Environnement
DGFRN	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DGR	Direction du Génie Rural
DGTP	Direction Générale des Travaux Publics
DHAB	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DIE	Direction de l'Information sur l'Eau
DMN	Direction de la Météorologie Nationale
DNPS	Direction Nationale de la Protection Sanitaire
DNT	Direction Nationale du Tourisme
DPDR	Déclaration de Politique de Développement Rural
DPGE	Direction de la Planification et de la Gestion de l'Eau
DPS	Direction Départementale de la Santé
DPSE	Direction de la Programmation et du Suivi Evaluation
DUA	Direction de l'Urbanisme et de l'Assainissement
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EIE	Etude d'Impact sur l'Environnement
FNLD	Fonds National de Lutte contre la Désertification
GES	Gaz à Effet de Serre
GSEA	Groupe Sectoriel Eau et Assainissement
GTZ	Agence de Coopération Technique Allemande pour le développement
GWP	Partenariat Mondial de l'Eau
HELVETAS	Association suisse pour la coopération internationale
IE	Inspection Environnementale
IEC	Information, Education, Communication
IGIP	International Society for Engineering Education
IGN	Institut Géographique National
IITA	Institut International de l'Agriculture Tropicale
IMPETUS	Projet Allemand financé par le Ministère Fédéral Allemand de l'Education et

Abréviation	Définition
	de la Recherche (BMBF)
INRAB	Institut National de Recherche Agricole
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
JMES	Journées Mensuelles pour un Environnement Sain
LEA	Laboratoire d'Ecologie Appliquée
LSSEE	Laboratoire des Sciences du Sol
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MAT	Ministère de l'Artisanat et du Tourisme
MC	Ministère du Commerce
MDCTTTATP	Ministère Délégué Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics
MDEF	Ministère du Développement de l'Economie et des Finances
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MDR	Ministère du Développement Rural
MEE	Ministère de l'Energie et de l'Eau
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MRPM	Ministère des Recherches Pétrolières et Minières
MS	Ministère de la Santé
MUHRFLEC	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière
OBRGM	Office Béninois de Recherche Géologique et Minière
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PABVLFB	Projet d'Aménagement des Bassins Versants et Lutte contre les Feux de Brousse
PACIPE	Programme d'Assistance à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement
PANBLCD	Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification
PANLCD	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification
PAZH	Programme d'Aménagement des Zones Humides du Bénin
PCE	Projet Conseiller en Environnement
PDF	Projet de Développement Forestier
PE	Police Environnementale
PELCA	Organisation Non Gouvernementale (PLAN Bénin)
PGE	Projet de Gestion Environnementale
PGFTR	Projet de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PHA	Politique Nationale d'Assainissement
PHAB	Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement à la Base
PLAN Bénin	Organisation Non Gouvernementale (PLAN Bénin)
PMAE	Plans Municipaux d'Action Environnementale
PNGE	Programme Nationale de Gestion Environnementale
PNHAB	Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base
PNLPo	Plan National de Lutte contre les Pollutions
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POB	Programme Ozone-Benin
PPBFSB	Projet Plantation de Bois de Feu dans le Sud-Bénin
PPLCEC	Projet Pilote de Lutte contre l'Erosion Côtière
PROTOS	Organisation Non Gouvernementale Néerlandaise
PS	Police Sanitaire



Abréviation	Définition
PSC	Projet Séquestration de Carbone
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SBEE	Société Béninoise d'Énergie Électrique du Bénin
SCRIP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SDRAR	Schéma Directeur du Développement Agricole et Rural
SEau	Service Départemental de l'Eau
SNG	Structures Non Gouvernementales
SNV	Netherlands Development Organisation
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
UDOPER	Union Départementale des Organisations Professionnelles des Éleveurs de Ruminants
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques démographiques de la portion béninoise du bassin de la Volta	14
Tableau 2 : Quelques indicateurs des conditions de vie et d'habitation dans le bassin de la Volta au Bénin	15
Tableau 3 : Conventions/accords multilatéraux ratifiés ayant une pertinence directe ou indirecte pour le projet	24
Tableau 4 : Récapitulatif des institutions	31
Tableau 5 : Récapitulatif des institutions avec la présentation de leur décret de création et de fonctionnement, le mandat et l'ancrage	34
Tableau 6 : Présentation des forces et faiblesses des institutions suivie de leurs perceptions	36
Tableau 7 : Evaluation des capacités des institutions nationales en matière de gestion de bassins hydrographiques internationaux	40
Tableau 8a : Besoins en formation et information sur la gestion des bassins versants transfrontaliers des structures nationales	42
Tableau 8b : Synthèse sur les besoins en renforcement des capacités par secteur prioritaire intervenant dans le bassin de la Volta	45
Tableau 9 : Synchronisation entre les thèmes de formation, les destinataires de la formation et les institutions de formation proposées	47
Tableau 10 : Chronogramme d'exécution de la formation	48
Tableau 11 : Initiatives en cours ou planifiées en rapport avec les activités clefs du Projet FEM-Volta dans le bassin de la Volta au Bénin	50
Tableau 12: Les activités du Projet FEM - Volta	52

Liste des figures

Figure 1 : Portion nationale du Bassin de la Volta au Bénin et les trois autres ensembles (Source, AZONSI. F. et al, 2005)	13
--	----

Résumé exécutif

La préoccupation majeure qu'est l'atteinte des objectifs du Développement Durable a permis, à travers la loi-cadre sur l'environnement de mettre en œuvre des principes résumés en ses articles 3-c et 3-d. Ces principes sont mis en œuvre par les Ministères de l'Environnement de chaque pays signataire. Par ailleurs elle prône la gestion et la conservation des écosystèmes fragile. Le Projet FEM-Volta est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, la protection des ressources naturelles et le développement durable du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. Le bassin de la Volta constitue en effet un écosystème particulier et fragile dont la gestion de ses problèmes transfrontaliers ont fait objet d'une étude portant sur l'analyse des institutions nationales et initiatives en cours/planifiées au Bénin de Novembre et Décembre 2008. Les entretiens ont été menés dans quelques structures en charge de la gestion et quelques sites échantillon du bassin de la Volta au Bénin. La méthodologie utilisée par le consultant a consisté à une analyse documentaire sur la problématique de l'étude, en des entretiens avec des structures/Institutions ou personnes-ressources toujours en relation avec les thématiques clefs de l'étude.

Il en découle de cette méthodologie que plusieurs institutions étatiques et non gouvernementales, décentralisées et déconcentrées s'investissent dans la gestion de l'environnement au Bénin. Notons cependant que le secteur privé y est absent. Toutes ces institutions en matière d'organisation et d'ancrages institutionnels disposent de réels atouts. Par ailleurs ces institutions disposent du background minimum nécessaire pour pouvoir aborder dans les moindres détails les problèmes environnementaux cependant l'absence d'un suivi permanent et d'un système de recyclage et de mise au point décrédibilise ces institutions. Les besoins en renforcement des capacités par secteur prioritaire et relatifs à la gestion des ressources du bassin de la Volta s'articule autour des modules de formation techniques, des séminaires de dissémination, des colloques et abordent les thèmes d'intérêt commun. Le plan de collaboration présente schématiquement la façon dont les différents institutions assureront la gestion des ressources du Bassin de la Volta avec l'objectif principal la préservation des acquis environnementaux du Bassin versant de la Volta.

Mots clés : Gestion, environnement, ressource, Bassin de la Volta, Bénin

1 Introduction

1.1 Contexte de l'étude

- 1 Le projet FEM – Volta intitulé “Résolution des problèmes transfrontaliers dans les bassins versants de la Volta et sa zone côtière en aval” est une initiative régionale conçue pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains à savoir le Bénin, Burkina Faso, Cote d’Ivoire, Ghana, Mali, et Togo. Le projet a été spécialement élaboré pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d’une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Il est aussi destiné à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la GIRE au niveau national et régional et en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés.
- 2 Le projet est structuré autour de trois composantes majeures auxquelles sont associées des objectifs spécifiques identifiés lors de la préparation du document initial du projet et actualisés pendant la phase de démarrage comme suit :
 - Objectif spécifique n°1 Renforcer les capacités, améliorer les connaissances de la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta ;
 - Objectif spécifique n°2 Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin afin d’apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval ;
 - Objectif spécifique n°3 Mettre en œuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources transfrontalières dans le bassin versant de la Volta.
- 3 Le projet vise à contribuer à l’intégration régionale, promouvoir le dialogue entre les pays riverains du bassin et encourager la participation des populations locales et parties prenantes impliquées dans la gestion et l’exploitation des ressources du bassin versant du fleuve Volta. La mise en œuvre du projet doit conduire à la formulation d’un Programme d’Action Stratégique (PAS) pour l’ensemble du bassin et contribuer à la gestion durable des ressources du bassin
- 4 Dans le but de d’assurer la cohérence stratégique des actions et une mise en œuvre efficace du projet, il est prévu à travers l’Objectif spécifique n°1 de :
 - renforcer les capacités des institutions nationales sur la gestion des bassins versants internationaux ;
 - identifier, préparer puis mettre en œuvre un plan de collaboration avec les initiatives en cours planifiées pour conduire l’analyse détaillée des institutions nationales et régionales (y compris l’identification des besoins et la proposition d’un plan de formation) ;
 - préparer le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours d’exécution ou planifiés.
- 5 C’est le fondement de la présente étude initiée au Bénin par l’Unité de Gestion du Projet (UGP) GIRE-Bassin de la Volta et conduite en collaboration le Consultant national recruté à cet effet et le Coordonnateur national et les structures concernées à différents niveaux

1.2 Objectif et résultats attendus de l'étude

- 6 L’objectif visé par l’UGP en initiant cette étude est de réaliser une analyse détaillée du cadre juridique, des institutions nationales et des initiatives en cours/planifiées en liaison avec la gestion des ressources naturelles dont les ressources en eau dans chacune des six portions nationales du bassin de la Volta. Les objectifs spécifiques y afférents sont :
 - identifier et analyser les institutions nationales impliquées ou pouvant être impliquées dans la mise en œuvre du projet FEM – Volta, leurs activités, mandat, et ancrage institutionnel, forces et faiblesses ; leurs préoccupations, perceptions et réactions des institutions nationales par rapport aux problèmes ciblés par le projet ; leurs priorités et principales contraintes;

- élaborer un plan de formation des institutions nationales en matière de gestion des bassins versants internationaux, y compris l'évaluation de leurs capacités, l'identification des besoins prioritaires de formation requis aux niveaux national et local sur pour assurer leur effective participation aux activités du projet la base des objectifs et domaines couverts ;
- développer un plan d'opération des actions de formation des institutions nationales sur la gestion des bassins versants internationaux, y compris les différentes informations et, manuels de formation relatifs à la gestion desdits bassins, qui pourront aider à la préparation des modules ;
- préparer un plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées, y compris : i) l'identification et l'analyse des projets et programmes en cours ou planifiés et les liens avec le projet FEM – Volta ; ii) l'identification des activités du projet FEM – Volta pour lesquelles une collaboration avec les projets ou programmes en cours ou planifiés est nécessaire ; iii) une stratégie de mise en œuvre du plan de collaboration, y compris les rôles et responsabilités ; iv) le plan de monitoring et de contrôle de mise en œuvre du plan de collaboration pour les activités du projet et l'Autorité du Bassin de la Volta en général ; v) les risques liés à une insuffisance ou excessive collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés.

7 Les principaux résultats attendus de l'étude sont :

- les institutions nationales et régionales sont analysées et l'analyse est approuvée par l'UCP et le Point Focal National ;
- les besoins en renforcement de capacités des institutions nationales sont identifiés et le plan d'opération des actions de formation développées approuvées par l'UCP et le Point Focal National ;
- le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés est développé et approuvé par l'UCP et le Point Focal National.

1.3 Méthodologie

- 8 La méthodologie de conduite de l'étude est basée sur : i) une revue analytique de la littérature existante en rapport avec les thématiques de l'étude ; et ii) des entretiens complémentaires de clarification et d'approfondissement des questions révélées par la revue documentaire.
- 9 La revue documentaire a consisté à rechercher des rapports d'études, des documents de textes de lois et des documents de politique et de stratégie portant sur la gestion des ressources en eau au Bénin. Les principaux centres de documentation ayant servi de cadre de consultation sont ; l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) ; le Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) ; le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) ; le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) ; l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) à travers la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), la Faculté des Sciences Techniques (FAST) et la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH) ; le Laboratoire de Biogéographie et d'Expertise Environnementale (LABEE), le Laboratoire Pierre PAGNEY, Climat, Eau, Ecosystèmes et (LACEED), le Laboratoire d'Ecologie Appliquée (LEA), le Laboratoire des Sciences du Sol (LSSEE), l'Institut National de la Recherche Agricole du Bénin (INRAB), l'Institut International de l'Agriculture Tropicale (IITA) ; le Centre Régional pour l'Eau potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA-Bénin).
- 10 Les entretiens complémentaires conduits dans le cadre de la mission sont orientés notamment vers les structures nationales impliquées dans la gestion et l'utilisation des ressources dans la portion nationale du Bassin. Il s'agit entre autres de la Direction Générale de l'Eau (DGEau) ; la Direction du Génie Rural (DGR) ; la Direction des Pêches (D/Pêche) ; la Direction de l'Elevage (DE) ; la Direction Générale de l'Environnement (DGEN) ; l'Agence Béninoise de l'Environnement (ABE) ; la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT) ; l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) ; les élus locaux et Chefs Services Techniques en charge des volets eau et environnement des communes de la portion nationale du Bassin ; la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) et quelques personnes ressources.

- 11 D'autres techniques de recherche ont été utilisées pour compléter et/ou affiner les informations recherchées. Il s'agit par exemple de : i) la Méthode des Itinéraires qui a permis d'identifier les principaux acteurs des structures et institutions répertoriées et les personnes ressources / clés susceptibles de fournir des données dans le but de permettre la réalisation d'une bonne évaluation des capacités de gestion de ces différentes structures ; et ii) le diagnostic rapide qui a permis d'identifier les contraintes et les atouts en rapport avec le système organisationnel (organigramme, relations verticales et horizontales, etc.) des institutions et structures dont les activités concourent à la gestion rationnelle des ressources du bassin de la Volta.
- 12 Le dépouillement, l'analyse et la synthèse des données informations et données collectées ont permis de dresser l'état des lieux et de faire une analyse approfondie des institutions et initiatives relatives à la gestion du bassin de la Volta au Bénin. Un plan de formation desdites institutions nationales en matière de gestion des bassins versants internationaux, assorti d'un plan d'opération des actions de formation définies est proposé. Les activités du projet FEM – Volta pour lesquelles une collaboration avec les projets ou programmes en cours ou planifiés est nécessaire, en vue du montage d'un plan de collaboration pour les activités du projet et l'Autorité du Bassin de la Volta en général, y compris les risques liés à une insuffisance ou excessive collaboration sont également proposés.

1.4 Structuration du rapport

- 13 Le présent rapport s'articule autour des principaux points suivants :
 - une description sommaire du milieu physique ;
 - les cadres politique et juridico-institutionnel de l'environnement au Bénin ;
 - l'analyse des institutions et structures nationales et/ou sous régionales et l'identification des besoins prioritaires en formation desdites institutions en matière de gestion des bassins transfrontaliers ;
 - le plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées dans la portion nationale du bassin.

2 Description sommaire du milieu physique

2.1 Situation géographique et administrative

14 La portion du Bénin faisant partie du bassin de la Volta est composée de plusieurs écosystèmes (la chaîne de l'Atacora, la Zone Cynégétique de l'Atacora, le Parc National de la Pendjari, la Zone Cynégétique de la Pendjari, etc.). Elle est constituée administrativement de 13 communes étalées sur trois départements du pays à savoir l'Alibori (commune de Banikoara), l'Atacora (Communes de Matéri, Tanguéta, Coblé, Toukountoua, Natitingou, Boukoubé, Kouandé, Kérou) et la Donga (Communes de Djougou, Ouaké, Copargo et Bassila). Du point de vue positionnement géographique, le portion nationale du bassin de la Volta au Bénin est limitée au Nord par le Burkina Faso, à l'Ouest par le Togo, à l'Est par les départements de l'Alibori et du Borgou et, au Sud par le département des Collines (figure 1).

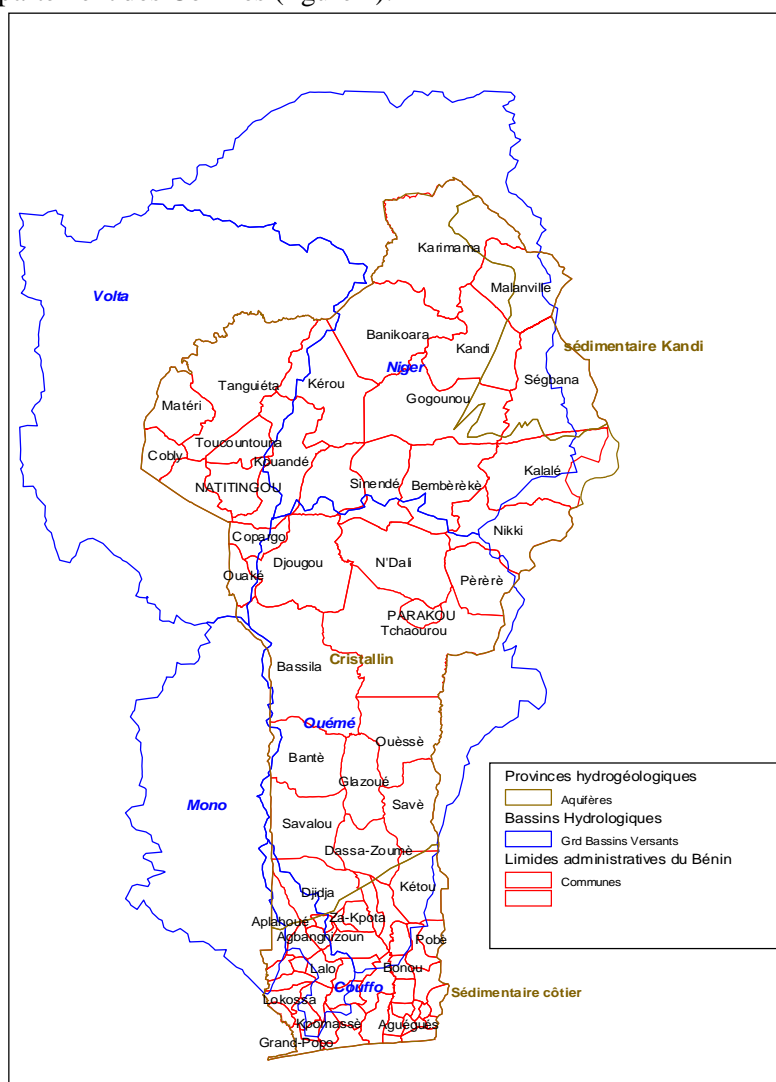


Figure 1 : Portion nationale du Bassin de la Volta au Bénin et les trois autres ensembles (Source, AZONSI. F. et al, 2005)

2.2 Contexte démographique et socioculturel

- 15 La population de la zone d'étude consacre ses efforts surtout dans les activités agricoles (74% des actifs de la zone sont employés). Grâce à la ténacité et au courage répétés des populations rurales, un grand nombre de commune est considéré comme le grenier du pays en sorgho et riz ; ce qui permet à Kouandé, Natitingou et autres centres, de servir de lieu de rencontres intertribales et d'échange de produits agricoles et artisanaux très variés. Le commerce constitue ainsi 16 % des activités économiques du département. Les attraits touristiques de l'Atacora sont célèbres dans la sous-région.
- 16 Le panorama et l'habitat ("Tata somba", villages Tanéka, site panoramique de Koussoucingou), le paysage montagneux (grotte sacrée des Tanéka, plaine de Boukombé, les cascades de Tanongou et de Kota...) et les zones cynégétiques de Porga et de l'Atacora, le parc national de la Pendjari offrent de pittoresques tableaux aux touristes. L'activité industrielle est inexistante dans le département.
- 17 La population des 13 communes qui constituent la portion béninoise du bassin fait en 2002, 851.316 habitants avec au moins la moitié de cette population appartenant réellement à cette portion. L'indice de poussée démographique moyen pour l'ensemble des 13 communes est de 1,40. Les groupes linguistiques les plus rencontrés sont les Otommari, les Yom, les Bariba, les Peuhl et les Dendi. Le tableau 1 renseigne sur les caractéristiques démographiques des 13 communes du Bassin au Bénin.

Tableau 1 : Caractéristiques démographiques de la portion béninoise du bassin de la Volta

Communes	Superficie (en km ²)	Population		Densité (hbt/km ²)		Indice de poussée démographique
		1992	2002	1992	2002	
COBLY	825	38 382	46 660	46,5	56,6	1,22
TANGUIETA	5 456	40 430	54 719	7,4	10,0	1,35
MATERI	1 740	58 516	83 721	33,6	48,1	1,43
NATITINGOU	1 339	57 153	75 620	7,4	10,0	1,35
BOUKOUMBE	1 036	58 196	60 568	56,2	58,5	1,04
KOUANDE	3 269	50 379	80 261	15,4	24,6	1,60
TOUCOUNTOUN A	1075	21233	21233	19,8	28,1	1,42
OUAKE	663	32 515	45 836	49,0	69,1	1,41
COPARGO	876	35 665	50 820	40,7	58,0	1,43
KEROU	3 745	42 491	62 632	11,3	16,7	1,48
BANIKOARA	4 383	104 038	152 028	23,7	34,7	1,46
DJOUGOU	3 926	134 099	181 895	34,2	46,3	1,35
BASSILA	5 661	46416	71 511	8,2	12,6	1,54
ENSEMBLE des 13 communes	33 994	719 513	911 884			1,40

Sources : Extraites des données RGPH 3, 2002

2.3 Contexte économique

- 18 Les populations des communes de la portion nationale du bassin sont dans l'ensemble rurales, avec une économie dominée par le secteur primaire, qui est marqué par une agriculture très peu diversifiée et réduite. Cette dernière occupe plus de 82% des actifs et est principalement orientée vers la production du sorgho, du maïs, de l'igname, du riz et du coton. Ces populations composées dans la plupart des cas de petits agriculteurs de subsistance sur des surfaces de moins de 2,5 ha par agriculteur, dans un contexte où la pression démographique a fortement réduit la durée de la jachère autour de 3 à 4 ans.
- 19 Les trois départements qui forment la portion béninoise du Bassin de la Volta figurent parmi les zones où les conditions de vie des populations sont les plus difficiles dans le pays. Quelques indicateurs présentés dans le tableau 2 rendent compte des conditions de vie des populations dans la zone.
- 20 Les différentes statistiques liées aux conditions de vie des populations restent peu favorables à la cette région. En effet, les trois départements figurent parmi les quatre départements sur le plan national où les proportions des chefs de ménage n'ayant jamais fréquenté l'école sont les plus fortes (83,9% pour l'Alibori, 76,6% pour l'Atacora, 69,4% pour la Donga). Par ailleurs, l'Alibori et la Donga viennent en tête parmi les départements où les déchets sont directement évacués dans la nature. Mais il faut dire que l'Atacora vient en deuxième position des départements où les populations s'approvisionnent en eau potable à partir des pompes villageoises.

Tableau 2 : Quelques indicateurs des conditions de vie et d'habitation dans le bassin de la Volta au Bénin

Conditions de vie et d'habitation	ALIBORI	ATACORA	DONGA	MOYENNE NATIONALE
Taille moyenne des ménages	8,3	7,0	7,8	5,6
Proportion des chefs de ménages non instruits	83,9	76,7	69,4	58,9
Milieus de résidence des ménages				
- Milieu urbain	25,3	38,6	30,9	42,5
- Milieu rural	74,7	61,4	69,1	57,5
Pratique Agriculture, pêche et élevage	80,5	83,7	75,8	52,4
Evacuation des ordures dans la nature	95	90,7	94,6	
Approvisionnement en eau				
- Puits non protégés	41	22,5	39,5	22,3
- Rivières	15,9	26,6	22,6	13

Sources : Extraites des données RGPH 3, 2002

2.4 Relief, géologie, hydrogéologie et sol

- 21 Sur le plan topographique, plusieurs unités sont distinguées. La chaîne de l'Atacora (orientée sud-ouest nord-est) avec une altitude comprise entre 400 et 513 m. Elle s'abaisse à l'Est vers la plaine cristalline d'altitude moyenne entre 200 et 300 m, tandis qu'à l'ouest elle domine une vaste plaine (plaine du Gourma d'altitude comprise entre 150 et 200 m) qui s'incline légèrement vers la Pendjari.
- 22 Les différentes unités géologiques représentées dans cette portion sont classées en série dénommées comme suit :
- série des gneiss de la Mékrou et de Djougou représentées par des gneiss variés et des amphibolites recoupés en général par des filons de pegmatites ;
 - série de Kandé-Boukoumbé constituée en général de schistes quartzeux, de grès et de conglomérats ;
 - série de l'Atacorien correspondant à la chaîne de l'Atacora proprement dite se prolongeant au Togo et au Ghana et qui est formée de quartzites, de grès et de conglomérats ;
 - série de Podiéga regroupant des grès, des quartzites, des jaspes, des siltes et des schistes argileux ;
 - série de la Pendjari faite de siltes, d'argilites et de grès fins ;
 - série sédimentaire du Voltaïen comportant des grès et des quartzites.
- 23 Sur le plan hydrogéologique trois principaux types d'aquifères sont rencontrés. Il s'agit :
- des aquifères discontinus, qui sont en général semi-continus ou entièrement discontinus en fonction de la densité des réseaux de fissures affectant la roche -mère et en fonction des relations hydrauliques entre les nappes localisées dans les altérations et les fractures. Ces types d'aquifères se rencontrent dans les formations de socle ;
 - des aquifères généralisés, qui se rencontrent dans les dépôts sédimentaires représentés ici par les grès, les conglomérats et les alluvions ;
 - des dépôts du Continental Terminal et alluvions du Niger.
- 24 Les sols dans cette portion présentent des variations verticales et latérales au niveau desquelles on peut distinguer les unités morphologiques suivantes : les plateaux, les zones de raccordement entre les collines, les plaines alluviales, les cuvettes et les bas-fonds. On peut distinguer les types de sol suivants : les sols ferrugineux tropicaux plus ou moins lessivés, les sols peu évolués d'érosion et peu profonds, les sols ferrugineux tropicaux lessivés, les sols hydromorphes d'apports alluvio-colluviaux, les sols plus ou moins ferrallitiques.

2.5 Données climatiques

- 25 Les saisons sous les tropiques sont déterminées par le balancement du Front Inter Tropical (FIT). Les différents mouvements du FIT font que, le secteur d'étude est sous l'influence du climat soudano-guinéen qualifié d'atacorien (Houssou, 1998). La chaîne de l'Atacora joue un rôle important sur les paramètres climatiques de la portion nationale du bassin secteur d'étude. Par les ascendances forcées d'air humide dues à l'élévation du relief, elle favorise l'augmentation des pluies de types orageux. Selon Boko (1988), les pluies orageuses au niveau du bassin de la Volta au Bénin représentent environ 70% des précipitations totales.
- 26 Les précipitations sont abondantes dans les mois d'août et de septembre. La pluviométrie annuelle moyenne varie de 800 mm à 1100 mm dans le bassin de Volta au Bénin.
- 27 Les températures subissent de grandes variations pendant l'année. La moyenne annuelle est d'environ 28°C. Les températures durant la période où souffle l'harmattan sont basses et peuvent descendre à 18°C. La figure 5 présente les variations mensuelles des températures de la zone d'étude.

- 28 Pour ce qui concerne l'humidité relative de l'air, elle est maximale en saison pluvieuse (avril à octobre) et minimale en saison sèche. Elle varie de 17% à 99% suivant le mois et le moment de la journée.
- 29 La durée annuelle de l'insolation au cours de la période 1951-2000 est en moyenne de 2740 h à Natitingou (10°14'N). Elle représente le paramètre essentiel du rayonnement global et joue un rôle important en fin de saison pluvieuse. Selon Carles (1973), le soleil constitue pour notre planète la principale source d'énergie et intervient pour 48,39 % dans la transpiration, 31,40 % dans le réchauffement de la plante et du sol et 20,21 % se perd par rayonnement dans l'atmosphère.

2.6 Données hydrographiques

- 30 La rivière Pendjari, qui a une longueur de 420 Km, est le seul cours d'eau important de la portion concernée par le Bénin. Elle prend sa source dans la chaîne de l'Atacora au pied des falaises de Toukountouna et coule vers le nord-nord-ouest entre les deux bourrelets de la chaîne atacorienne jusqu'à la latitude 11°30'. De là, elle se dirige vers le sud-ouest pour devenir l'Oti au Togo avant de se jeter dans le fleuve Volta au Ghana. Sa dénivellation est faible (40 km) (Brucker, 2001). Son débit est important en saison des pluies et faible ou nul en saison sèche.
- 31 En saison sèche, elle tarit en plusieurs endroits. Cependant, l'écoulement continue en profondeur. On observe aussi au cours de cette saison des eaux stagnantes dans le lit de la rivière. Le réseau hydrographique est contrôlé par les affluents de la Pendjari que sont les rivières Magou, Yatama, Yabiti, Tandjali, Podiéga, Bonkada et Pourou.
- 32 Ces cours d'eau présentent des berges abruptes ou moyennement abruptes et leurs alluvions sont riches en blocs et gravillons rocheux. Ces dépôts pauvres en argiles sont perméables et ne favorisent pas la rétention des eaux en surface capables de pérenniser les écoulements.
- 33 En dehors des cours d'eau, il existe des mares. Elles prennent naissance soit dans d'anciens bras de la rivière soit dans les dépressions du lit majeur des cours d'eau. Trois sortes de mares sont recensées : les mares dans des bassins peu profonds des plaines d'inondation (mares Tiabiga, Diwouni et Yangouali), les mares dans les anciens bras de la rivière (mares Lomomou, Pigliga et Koudjédougou) et les mares circulaires, peu profondes (1 m de profondeur pour un diamètre de 20 m à 30 m), en différents endroits de la savane aussi bien dans les bas-fonds qu'en terrain exondé.
- 34 De même, le fleuve le plus important du Bénin à savoir l'Ouémé, prend sa source dans la commune de Copargo située dans la portion béninoise du bassin de la Volta. D'où l'appellation donnée aux départements de l'Atacora et de la Donga à savoir « le château d'eau du Bénin », bien que cela puisse créer des confusions vu le caractère semi-aride de la région, principalement dû à la relative longue durée de la saison sèche plutôt que basé sur la hauteur pluviométrique.

2.7 Données floristiques et fauniques

- 35 Dans la portion nationale du bassin de la Volta au Bénin, plusieurs types de formations végétales ont été identifiés : des formations ligneuses (galeries forestières, savanes boisées, savanes arborées et arbustives), des formations herbeuses et des formations mixtes. Ces formations sont parsemées de champs et jachères. La strate herbacée est à dominance de poacées avec des recouvrements plus ou moins importants selon les formations et selon les activités anthropiques.
- 36 La faune est variée et composée d'espèces aquatiques, terrestres et aviaires :
- dans les mares les poissons recensés sont : *Heterotis* sp ; poissons électriques et gymnarque du Nil (Yangouali), *Barbus* sp et *Neolebias* sp. Une étude réalisée par Laleye (2001) a révélé, dans la rivière Pendjari, au total 30 espèces de poissons réparties en 20 genres et 13 familles que sont : les Polypteridae, les Osteoglossidae, les Mormyridae, les Characidae, les Distichodontidae, les Citharinidae, les Cyprinidae, les bagridae, les Claroteidae, les Schilbeidae, les Clariidae, les Mochokidae et les Centropomidae ;

- les reptiles sont entre autres le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*) présent en plusieurs exemplaires, le varan du Nil (*Varanus niloticus*) sur les bords de la Pendjari et dans les diverses zones humides du parc National de la Pendjari ;
- les mammifères les plus présents sont la loutre (*Lutra maculicollis*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), etc. tandis que les amphibiens sont la grenouille, le crapaud, etc.
- les oiseaux aquatiques les plus fréquents sont le martin-pêcheur, l'aigle pêcheur, la grue couronnée, le héron, l'aigrette, le canard armé, le dendrocycne, etc.

3 Cadres politique et juridico-institutionnel de l'environnement au Bénin

3.1 Description du cadre politique

37 La République du Bénin a toujours eu le souci manifeste de la gestion durable des ressources comme en témoigne les multiples textes juridiques et les actions y relatives; le séminaire national sur la désertification tenu en 1987 en est un indicateur important. Ainsi, à la suite de la conférence nationale de 1990 qui a marqué le retour à la démocratie pluraliste et à l'économie de marché, une orientation claire en matière de gestion de l'environnement a été adoptée. Cette orientation s'observe à travers :

- l'inscription de principe de protection et de gestion de l'environnement dans la loi constitutionnelle ;
- l'institutionnalisation d'un Ministère chargé de l'environnement (depuis 1990) et ses structures techniques notamment l'Agence Béninoise pour l'Environnement (1995) ;
- l'adoption du Plan d'Action Environnemental (1993) ;
- l'adoption de l'agenda 21 national (1997).

38 Le plan d'action environnemental constitue depuis lors le document – cadre de gestion environnementale en République du Bénin. Il comporte sept (07) sous – programmes planifiés sur un horizon initial de quinze (15) ans et dont les objectifs globaux concernent i) le renforcement des capacités nationales ii) la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des ressources naturelles iii) l'amélioration du cadre de vie des populations tant en milieu rural qu'urbain iv) l'amélioration de la prise de décision et la bonne gouvernance en matière d'environnement. Il a été révisé en 2001 après cinq (05) de mise en œuvre; cela a révélé de nouveaux enjeux comme la pollution atmosphérique par le transport en milieu urbain. Les différents objectifs du PAE restent les repères environnementaux de toute politique sectorielle, tout programme ou projet de soutien environnemental aux niveaux national et local.

39 C'est dans cette ligne que se sont réalisés plusieurs projets de gestion des ressources naturelles sous financement des partenaires au développement (Banque Mondiale, BAD, GTZ, etc.). Le présent Projet de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) est dans la droite ligne de cette politique de conservation durable des forêts.

40 En vue d'assurer la gestion durable des ressources du pays, le Gouvernement béninois s'est engagé dans le processus de planification et de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) par sa déclaration de Kouhounou (1998). Depuis lors, le secteur de l'eau occupe une place prioritaire dans les orientations nationales de développement. Une vision à long terme de la gestion des ressources en eau à l'horizon 2025 est élaborée et libellée comme suit : **En l'an 2025, les ressources en eau, exploitées et gérées en assurant l'équité et la paix sociale, la durabilité environnementale et l'efficacité économique, contribuent efficacement à la réduction de la pauvreté, au développement socio-économique et au rayonnement international du Bénin.** Cette vision est déclinée en trois principaux objectifs :

- assurer un accès équitable à l'eau en garantissant l'équité sociale dans l'accès aux services d'eau, à l'exploitation des ressources en eau et aux bénéfices résultant de cette exploitation ;
- assurer une exploitation durable des ressources en eau en garantissant le respect de l'équilibre entre la quantité d'eau disponible et les besoins légitimes en eau à travers la promotion d'une gestion par Bassin, puis l'application de mesures adéquates pour protéger les ressources en eau ;
- assurer une utilisation efficiente de l'eau pour optimiser le bénéfice social et économique qui en résulte en faisant de la GIRE un gage d'efficacité, d'équité et de transparence.

41 Le document de vision eau 2025 fixe les grandes orientations ci-après :

- la création d'un cadre partenarial de concertation et d'échanges entre les acteurs en vue de leur mobilisation massive autour des questions liées à l'eau ;

- la formation des ressources humaines pour disposer du capital humain en quantité et en qualité pouvant faire face aux exigences d'un développement durable ;
 - l'amélioration du niveau de connaissance des ressources en eau par la mise en place d'un système efficient et opérationnel de collecte et de traitement des données ayant trait aux ressources en eau ;
 - la mise au point des outils de gestion et des mécanismes d'aide à la décision ;
 - l'amélioration des cadres institutionnel, juridique et réglementaire pour les adapter aux exigences de l'économie libérale et de la bonne gouvernance dans le domaine de l'eau.
- 42 Dans les perspectives décennales de développement 2006-2015, l'eau a été visée comme un bien concourant à :
- réduire la mortalité infanto-juvénile par l'amélioration de la couverture en eau potable des populations ;
 - améliorer le cadre de vie des populations ;
 - promouvoir le secteur rural comme base de l'économie béninoise par la maîtrise de la ressource eau, la maîtrise du foncier, la modernisation et le développement de l'agriculture, la modernisation des systèmes de productions animale et halieutique, la gestion durable des ressources forestières et l'éclosion de nouvelles filières agricoles et agro-industrielles.
- 43 Par ailleurs, la gestion durable des ressources en eau, la maîtrise et la valorisation de l'eau aux fins des activités de production, ainsi que l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement adéquats, constituent l'une des grandes priorités de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP, 2007-2009). Il est prévu en l'occurrence :
- le renforcement du système de prise en compte de l'environnement dans les politiques sectorielles et dans le système fiscal ;
 - le renforcement des capacités de gestion environnementale à la base ;
 - la promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles notamment des ressources hydrauliques et forestières ;
 - la promotion de l'assainissement à la base.
- 44 Au nombre des priorités du Gouvernement du Bénin pour la période 2007-2009 dans le secteur de l'eau, on peut citer :
- la mise au point des outils de valorisation et de gestion de la ressource eau et du potentiel en terre ;
 - la création d'un environnement propice et incitatif au développement des infrastructures de maîtrise de l'eau ;
 - la promotion de l'irrigation privée en vue d'assurer une croissance économique rapide, de renforcer les capacités financières des collectivités locales et d'autonomiser certains segments de la population ;
 - l'augmentation des superficies irriguées avec des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ;
 - la construction et la réhabilitation des retenues d'eau à but agropastoral ; et,
 - le développement des aménagements à vocation piscicole.
- 45 A travers la SCRP (2007-2009), le Gouvernement entend :
- systématiser les mesures de protection de la ressource en eau contre la pollution ;
 - élaborer et proposer des réglementations et les normes relatives à la gestion des ressources en eau et à leur mobilisation d'une part et, veiller à leur bonne application d'autre part ;
 - assurer la gestion du domaine public hydraulique tel que zones humides, fleuves, lacs, lagunes, sources et puits artésiens, etc ;
 - assurer l'orientation et la coordination des actions de l'Etat et des partenaires externes dans le secteur de l'eau ;

- coordonner les actions relevant des diverses utilisations de l'eau et animer la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
 - apporter un appui –conseil aux communes et autres intervenants impliqués dans le secteur de l'eau à travers les actions d'information, de formation et d'assistance technique ; et,
 - veiller à la mise en œuvre de la politique d'approvisionnement en eau potable.
- 46 Quant au volet assainissement, le Gouvernement à travers le programme de Gestion Urbaine entend :
- élaborer des documents de planification urbaine tels que les plans directeurs d'urbanisme, les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme ;
 - aménager et assainir les voies urbaines dans les principales villes du Bénin et dans les villes secondaires ;
 - investir dans les infrastructures d'assainissement dans les villes et en milieu rural.
- 47 La stratégie nationale de gestion des ressources en eau élaborée entre 1996 et 1997 et validée par l'ensemble des acteurs du secteur eau en février 1998. L'étude portant sur la stratégie nationale de gestion des ressources en eau du Bénin s'est essentiellement focalisée sur l'approvisionnement en eau potable des populations au détriment des autres secteurs d'activités fortement consommateurs ou utilisateurs d'eau.
- 48 Le document de la nouvelle politique nationale de l'eau a été validé en janvier 2008 au terme d'un atelier organisé à cet effet à Ouidah. C'est le dernier document en date dans le secteur eau au Bénin. Il reprend, sur la base d'un diagnostic de la situation du secteur eau, les bases d'une bonne gouvernance de l'eau axée sur les quatre (04) orientations prioritaires suivantes :
- renforcer le cadre de gestion en recherchant la bonne gouvernance de l'eau ;
 - assurer un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations urbaines et rurales ;
 - garantir la disponibilité de l'eau, en quantité pour l'ensemble des activités économiques ;
 - assurer la santé, la sécurité publique et la conservation des écosystèmes aquatiques.
- 49 La Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire adoptée en novembre 2002, la Déclaration de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT) comporte trois principales orientations à savoir :
- la promotion de la planification territoriale et de la gestion rationnelle des ressources ;
 - la promotion de la décentralisation et de la déconcentration ;
 - le renforcement du niveau d'équipement à l'échelle locale.
- 50 Le document de Stratégie Opérationnelle conçu pour la mise en œuvre de la DEPONAT présente les principes de réorganisation du cadre institutionnel et les nouveaux instruments de gestion du territoire, le schéma directeur d'aménagement du territoire national, les schémas d'aménagement aux échelles infrastructurelles et les schémas de services collectifs.
- 51 Dans le secteur agricole, la signature de la lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural (DPDR) en 1991 a marqué le début d'une volonté politique de changement dont l'origine remonte au lendemain de la Conférence des forces vives de la Nation de février 1990. En effet, cette lettre, consacre formellement la décision de l'Etat de se désengager des activités de production, de commercialisation et de transformation et de les transférer au secteur privé et aux organisations paysannes. Par cette lettre, l'Etat a ouvert la voie à l'élaboration d'une série de documents d'orientation et de stratégies dont:
- la déclaration de la Politique de Développement Rural en 1999 qui a complété la lettre de DPDR en précisant les conditions de désengagement de l'Etat des fonctions de production, de transformations et de commercialisation et en fixant les rôles des différents acteurs ;

- le Schéma Directeur du Développement Agricole et Rural en avril 2000, qui a défini la politique générale de développement du secteur agricole et les stratégies sectorielles ;
 - le plan Stratégique Opérationnel de juillet 2001, qui a défini l'ensemble des appuis que l'Etat doit apporter aux fonctions assurées par le secteur privé et aux collectivités territoriales en matière de développement local et de gestion des ressources naturelles.
- 52 Au nombre des défis majeurs ayant trait aux ressources en eau et aux écosystèmes connexes que ces documents du secteur agricole se proposent de lever figurent notamment :
- l'intensification et la diversification agricole dans un système de production garantissant l'équilibre agro-sylvo-pastoral ;
 - la préservation et la valorisation durables du patrimoine écologique.
- 53 Le Bénin vient également de se doter d'un plan stratégique de relance du secteur agricole pour la période 2008-2015, fondé sur le diagnostic général du secteur. Ce plan stratégique propose des orientations stratégiques et les principales actions à mener pour stimuler une croissance économique durable dans le secteur agricole et rural, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre. Il est assorti d'un Plan d'Actions, qui en est la traduction opérationnelle, en vue d'assurer avec les autres acteurs l'organisation et le développement des filières agricoles dans le but d'augmenter la contribution du secteur rural à la croissance économique au Bénin.
- 54 La nouvelle stratégie d'aménagement hydroagricole est élaborée pour apporter des réponses aux problèmes liés aux échecs des grands périmètres et faciliter la mise en valeur du potentiel des bas-fonds dont dispose le Bénin. Elle est axée sur la mise en place de micro-aménagements de conception et d'exécution très simples, peu coûteux, maîtrisables et reproductibles par les paysans.
- 55 La politique énergétique au Bénin vise à atteindre les principaux objectifs ci-après :
- la garantie de la sécurité d'approvisionnement à moindre coût ;
 - l'amélioration du cadre institutionnel, et réglementaire ;
 - la mise en place des mécanismes de financement pour favoriser la substitution énergétique et le développement des énergies nouvelles et renouvelables ;
 - la réduction des nuisances sur l'environnement, plus particulièrement en préservant le couvert végétal et en réduisant la pollution urbaine liée aux transports.
- 56 La Stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural : le Gouvernement en souscrivant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), s'est engagé à assurer pour le Bénin une augmentation du taux d'accès à l'eau saine jusqu'à 67,5% en 2015.
- 57 La Politique et stratégie nationale d'assainissement de base : le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base a été doté de plusieurs documents stratégiques. On distingue un document de Politique Nationale d'Assainissement (PHA) et un Programme national d'Hygiène et d'Assainissement (PNHAB). Plus récemment, il a été conçu un manuel pour la PHA (Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement à la base). Ces documents constituent le cadre de référence pour un minimum de coordination entre les différentes interventions du sous-secteur.
- 58 Les Stratégies nationales d'approvisionnement eau potable et d'assainissement des eaux usées en milieu urbain : en vue d'améliorer les performances du sous-secteur de l'alimentation en eau potable urbaine, le Gouvernement béninois a adopté un Plan Directeur AEP en milieu urbain sur la période 2003–2012. Aussi en 2006, a-t-il été élaboré une stratégie d'approvisionnement en eau en milieu urbain couvrant la période 2006-2015 en référence aux OMD. Cette stratégie prévoit l'actualisation du Plan Directeur Eau de la SONEB en tant qu'outil de planification du secteur de l'AEP en milieu urbain, en collaboration avec les Communes et les services départementaux de l'eau, pour fournir des données fiables d'évaluation des besoins d'investissement.
- 59 Le Bénin s'est aussi doté d'une stratégie nationale de l'assainissement des eaux usées pour le milieu urbain.

- 60 Plusieurs autres actions complètent les efforts politiques ci-dessus évoqués et qui rendent contraignante la prise en compte de l'environnement dans les actions de développement. On pourrait citer, entre autres : i) l'adoption de la stratégie nationale de gestion de la biodiversité et son plan d'action ii) l'adoption du Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PANLCD), iii) l'adoption de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pollution Atmosphérique, iv) la préparation de la stratégie de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), v) l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des zones humides, iv) l'élaboration d'un Plan National de Lutte contre les Pollutions (PNLPo).
- 61 Ainsi, même si globalement, le Bénin et ses partenaires au développement orientent le maximum des investissements sur les secteurs de l'éducation de base et de la santé, le secteur de l'environnement et des ressources naturelles reste important et prépondérant dans leurs priorités d'investissement.

3.2 Cadre juridique de l'environnement et des ressources naturelles au Bénin

- 62 Le Bénin a mis en place un certain nombre d'outils juridiques en vue de contrôler son environnement et de permettre aux générations futures de disposer de ressources. Ainsi, déjà la Constitution du 11 décembre 1990 de la République du Bénin dispose en son article 27 que "Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement". D'autres articles de ladite constitution élèvent des atteintes à l'environnement au rang de crime de haute trahison pour lequel le Président de la République doit répondre.
- 63 Ces dispositions constitutionnelles se trouvent renforcer par les engagements internationaux pris par le Bénin à travers la ratification de presque toutes les conventions et accords internationaux en matière d'environnement.
- 64 Le tableau 3 des conventions internationales signé par le Bénin montre la volonté du pays de se doter de tous les moyens juridico-politiques nécessaires pour gérer son environnement et surtout pour contribuer à la conservation de l'environnement global, malgré son niveau de développement. Il est manifeste que ces engagements par ratification ne sont pas souvent très bien traduits dans les mécanismes nationaux ou bien appuyés par la mise en œuvre d'actions ciblées et spécifiques de conservation ; cela justifie naturellement, entre autres, les dégradations environnementales parfois très inquiétantes qui sont observées.
- 65 Au niveau national, un ensemble de textes juridiques ont été promulgués et/ou adoptés et dont les buts sont directement orientés vers la protection et la gestion pérenne des ressources environnementales et du cadre de vie. Quelques uns méritent d'être cités :
- la loi no.93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin : elle édicte les dispositions sur "la gestion, la protection, l'exploitation des forêts, le commerce et l'industrie des produits forestiers et connexes". Cette loi définit les différents types de régime forestier (domanial, privée, communautaire, classée), leur mode de gestion ainsi que des réserves de faune et des questions relatives à la chasse. L'article 11 comporte une des dispositions favorables au Projet en ce sens qu'il stipule que "[...] les forêts nécessaires [...] à la préservation des sites et la conservation de la nature" pourront être classées;
 - la loi n°2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin : elle édicte les dispositions relatives à la gestion rationnelle et participative de la faune et de ses habitats, à la création et la gestion des aires protégées, à la protection des espèces menacées, vulnérables ou endémiques, et enfin aux infractions et sanctions. La présente loi est un élément fondamental qui vient renforcer les objectifs du projet notamment la conservation de la biodiversité à travers les réserves biologiques gérées par les communautés à la base ;

- la loi n°030-98 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l’environnement en République du Bénin. Elle comprend des dispositifs relatifs à la clarification des concepts, aux sanctions, à la protection et la mise en valeur des milieux récepteurs, à la protection et la mise en valeur du milieu naturel et de l’environnement humain, à la pollution et nuisances, aux études d’impact, aux audiences publiques sur l’environnement, aux plans d’urgence et aux incitations. Cette loi constitue le texte de base de la politique nationale d’environnement, en ce qu’il couvre tous les aspects pertinents qui vont de toutes les sources de pollution à leur contrôle et répression, en passant par les évaluations environnementales (évaluation environnementale stratégique –EES-, étude d’impact sur l’environnement –EIE-, audit environnemental –AE-, inspection environnementale –IE-), le renforcement des capacités et la gestion de l’information environnementale. Tous les décrets d’application de cette loi ne sont pas encore pris mais elle est opérationnelle et déjà appliquée dans plusieurs domaines ;
 - la loi no.91-004 du 11 février 1991 portant réglementation phytosanitaire en République du Bénin: ses dispositions concernent la protection sanitaire des végétaux et produits végétaux, par la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles tant au niveau de leur introduction qu’à celui de leur propagation sur le territoire national, en vue de sauvegarder et de garantir un environnement satisfaisant propice à un développement durable. Malgré un ensemble d’arrêtés pris et les efforts déployés par les institutions compétentes, la pollution provenant de la mauvaise gestion des produits phytosanitaires persiste ;
 - la loi no.87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l’hygiène publique de la République du Bénin : elle légifère sur les habitations, le bruit, l’eau, la pollution du milieu naturel, les installations industrielles, les plages, les établissements classés, la police sanitaire. Elle a été pendant longtemps jusqu’à l’avènement de la décentralisation (2003) qui a favorisé la prise de textes d’application par les maires;
 - la loi no.87-016 du 21 septembre 1987 portant code de l’eau en République du Bénin: elle régit la gestion des ressources hydriques et hydrologiques du point de vue quantitatif et qualitatif; elle reste très peu appliquée parce que jugée non adaptée au contexte réel des populations. Le nouveau code est en cours d’élaboration intègre la décentralisation, la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), la gestion participative et la gestion par bassin.
- 66 Il convient de noter que ce cadre juridique continue d’être étoffé progressivement par des projets de lois plus ou moins avancés dans leur processus d’adoption. La loi sur la conservation, la protection et l’aménagement du littoral (loi - littoral) a par exemple été jugée conforme à la Constitution, par la Cour suprême. Elle sera un instrument juridique additionnel qui permet de gérer l’environnement dans lequel s’insère le projet tout en clarifiant notamment le partage des rôles entre l’Etat et les toutes nouvelles collectivités territoriales décentralisées.
- 67 Dans tous les cas, une multitude de règlements (décret, arrêtés, décisions administratives) complète les lois existantes et permet de mettre en œuvre toute action de gestion des ressources naturelles et de l’environnement au niveau local comme au niveau national.

Tableau 3: Conventions/accords multilatéraux ratifiés ayant une pertinence directe ou indirecte pour le projet

No.	Convention / Accord	Date de ratification (ou de signature)
01	Convention sur la diversité biologique	30 juin 1994
02	Convention sur les zones humides, habitats des oiseaux d’eau – Convention Ramsar	20 janvier 2000
03	Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	14 septembre 1982
04	Convention relative à la conservation des espèces appartenant à la faune sauvage	1 ^{er} avril 1986
05	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction	28 mai 1984
06	Convention phytosanitaire pour l’Afrique	1 ^{er} avril 1974

4 Analyse des institutions et structures nationales et/ou sous régionales

4.1 Description du cadre institutionnel

68 Le cadre institutionnel de gestion des ressources naturelles dont les ressources en eau au Bénin se caractérise par l'existence d'un grand nombre d'acteurs qui interviennent directement, ou indirectement sur différents aspects. On note ainsi la présence des institutions publiques et parapubliques, des Collectivités locales, du secteur privé, de la société civile, etc.

69 Plusieurs ministères interviennent dans la politique nationale de l'eau. Il s'agit principalement :

- du Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MEE) ;
- du Ministère des Recherches Pétrolières et Minières (MRPM) ;
- du Ministère de la Santé (MS) ;
- du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) ;
- du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) ;
- du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière (MUHRFLEC) ;
- du Ministère Délégué Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics (MDCTTTATP) ;
- du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme (MAT) ;
- du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) ;
- du Ministère du Commerce (MC) ;
- du Ministère de la Défense Nationale (MDN) ;
- du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP).

70 Les principales attributions de ces ministères se résument comme suit :

- Le Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MEE) a pour mission de concevoir les modalités de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le secteur. De ce fait, il initie, anime et coordonne les activités de gestion des ressources en eau. Le MEE est principalement compétent dans la définition et la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau ; et de la stratégie d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et dans les centres urbains ainsi que de la promotion de l'hydroélectricité. Les structures concernées par la gestion des ressources en eau de ce ministère sont : la Direction Générale de l'Eau (DGEau) et ses Directions Techniques (Direction de la Planification et de la Gestion de l'Eau, Direction de l'Information sur l'Eau, Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable, Direction de la Programmation et du Suivi Evaluation) ont pour mission de concevoir les modalités de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le secteur. De ce fait, il initie, anime et coordonne les activités de gestion des ressources en eau. A cela s'ajoutent les services déconcentrés du ministère au niveau départemental que sont la Direction Départementale de l'Énergie et de l'Eau (DDEE) et le Service Départemental de l'Eau (SEau) ; la Société Béninoise d'Énergie Electrique du Bénin (SBEE) ; et la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) et ses Directions Régionales qui selon le Décret N° 2003-203 du 12 juin 2003 portant création de ladite société, ont pour attributions : i) le captage, le transfert, le traitement et la distribution de l'eau potable en milieux urbain et périurbain ; et ii) l'évacuation des eaux usées en milieu urbain.
- Le Ministère des recherches pétrolières et minières qui, à travers l'Office Béninois de Recherche Géologique et Minière (OBRGM) est chargé entre autres d'établir les cartes géologiques, minières et géophysiques couvrant le territoire national, d'organiser et/ou de réaliser les recherches géologiques et minières.

- Le Ministère de la Santé qui est chargé de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de l'hygiène, de l'assainissement de base et de la lutte contre le paludisme et les maladies d'origines hydriques et hydroféciales. Il définit les normes relatives aux ouvrages d'assainissement et gère la police sanitaire. Il anime le Conseil National de la Santé, le Comité National de Lutte contre le Paludisme ainsi que le Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base (PNHAB) incluant : i) la promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural ; et ii) la promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu urbain et péri-urbain. Les structures techniques concernées par la gestion de l'eau sont principalement de la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) et la Police Sanitaire (PS) pour l'application de la politique sanitaire (promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base); de la Direction Nationale de la Protection Sanitaire (DNPS) ; et, des Directions Départementales de la Santé (DPS).
- Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche créé par Décret N°2001-364 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement dudit Ministère est chargé (i) de définir et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de progrès technique en agriculture, élevage et pêche, (ii) de faciliter l'exploitation des ressources naturelles à des niveaux compatibles avec la satisfaction des besoins du pays en veillant au respect des équilibres écologiques, (iii) de favoriser les investissements dans le secteur agricole et rural en créant un environnement incitatif. Il gère la police de pêche. Il dispose de plusieurs administrations techniques dont les compétences se rapportent à la gestion des ressources en eau : la Direction du Génie Rural (DGR) qui s'occupe de toutes les questions liées à la maîtrise de l'eau et des aménagements hydroagricoles et hydropastoraux, à des fins de production agricole, de l'élevage, de la pêche ainsi qu'aux infrastructures de base des communautés villageoises au Bénin ; la Direction de l'Agriculture (DA) ; la Direction des Pêches (D/Pêche) ; la Direction de l'Élevage (DE) qui intervient dans la gestion des ressources en eau ; les directions générales au niveau départemental et les structures communes des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) ; l'Institut National de Recherche Agricole (INRAB) ;
- Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN), créé par Décret n° 2006-460 portant attributions, organisation et fonctionnement dudit Ministère, est chargé de l'élaboration et de la conduite de la politique gouvernementale. Il est responsable en matière (i) de protection de la qualité environnementale et de la gestion durable des ressources naturelles, (ii) de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les risques et les calamités, (iii) la lutte contre la pollution des eaux continentales et marines, (iv) le suivi de la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la désertification. Elle assure la promotion de la gestion de l'environnement dans tous les secteurs par le développement d'outils de prise en compte de l'environnement dans les politiques, programmes et activités des différents secteurs à travers la réglementation, l'éducation environnementale et les études d'impacts/évaluations environnementales. Elle élabore l'état environnemental de la Nation et coordonne l'ensemble des cellules environnementales des ministères. Il dispose d'une police environnementale et d'une police forestière. En lien avec les ressources en eau, plusieurs structures de ce Ministère exercent des compétences spécifiques ou partagées avec d'autres Ministères : l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) et la Direction Générale de l'Environnement (DGENv) pour les aspects directement liés à l'environnement : réglementation, études d'impacts, changements climatiques, désertification, biodiversité, Convention de Ramsar, police environnementale ; l'Institut Géographique National (IGN) pour les aspects liés à l'occupation de l'espace, au foncier, à l'élaboration et à la mise en œuvre de schémas d'aménagement ; la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) ; le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ; le Centre National de Télédétection et de Surveillance du Couvert Végétal (CENEATEL) ; la Police Environnementale ; les Directions Départementales de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DDEPN).

- Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière (MUHRFLEC) est chargé d'animer la politique gouvernementale en matière d'urbanisme, d'assainissement..... Il élabore les normes et les règlements en matière d'assainissement. Il gère la politique nationale de production des zones agglomérées. Ses structures techniques concernées par la gestion des ressources en eau sont essentiellement : la Direction de l'Urbanisme et de l'Assainissement.
 - Le Ministère Délégué Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics (MDCTTATP) élabore les normes et les règlements en matière de routes et d'ouvrages d'art et contrôle les mesures environnementales dans le secteur routier. Il est le chef de file pour la production et la diffusion des données sur la météorologie, la climatologie et l'agroclimatologie. Ses structures techniques concernées par la gestion des ressources en eau sont essentiellement : la Direction Générale des Travaux Publics, la Direction de la Météorologie Nationale, l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar.
 - Le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme (MAT) conduit la politique nationale de développement touristique du Bénin et, à ce titre, assure la réglementation des sites touristiques et délivre les autorisations d'exploitation desdits sites. La Direction Nationale du Tourisme est le seul cadre de référence dans ce ministère en rapport avec la gestion des ressources en eau.
 - Le Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) à travers la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT), qui est une structure à caractère transversale, élabore les instruments de planification du territoire, coordonne la définition des régions, des pôles de développement et des regroupements des collectivités locales en intercommunalité. Elle veille à l'articulation des politiques et programmes sectorielles avec les politiques territoriales de l'Etat. La DAT est épaulée par la Commission Nationale d'Aménagement du territoire.
 - Le Ministère du Commerce (MC) a la charge d'accompagner le développement des produits béninois (agriculture, artisanat, industrie, tourisme) suivant les normes de qualité internationales requises pour accroître l'attrait et la compétitivité desdits produits tant au niveau national qu'international. En matière de traçabilité des produits (eaux minérales, eaux d'irrigation, les sites aquatiques à but touristique...), le Centre Béninois de Normalisation et de Gestion de la Qualité est la structure technique la mieux qualifiée au sein du Commerce.
 - Le Ministère de la Défense Nationale (MDN) participe aux côtés des Ministères en charge des différentes polices (environnementale, sanitaire, forestière et des pêches) au renforcement de la police des eaux. Les corps les plus concernés sont la Gendarmerie, les Forces Navales et les Sapeurs Pompiers à travers leurs bases ou unités.
 - Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) mis en place par Décret N° 2001-362 du 18 septembre 2001 portant ses attributions, son organisation et son fonctionnement, participe activement à la connaissance des ressources hydrauliques à travers les Universités notamment : les Départements de Géographie, de mathématiques et de chimie pour les eaux de surface ; le Département des Sciences de la Terre pour les eaux souterraines ; le Complexe Polytechnique Universitaire pour l'enseignement technologique et des analyses de laboratoire ; le Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique qui assure la coordination du système scientifique national à travers les réseaux de recherche.
 - Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) créé par Décret N°97-176 du 21 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement dudit Ministère coordonne l'action des Préfets, dépositaires de l'autorité de l'Etat dans les départements à travers la Direction Générale de l'Administration Territoriale (DGAT). Il anime la politique de réforme de l'administration territoriale pour une articulation entre les approches territoriales des communes et les approches sectorielles des ministères techniques au niveau central dans le cadre de la politique nationale de développement et de la lutte contre la pauvreté.
- 71 En plus de ces départements ministériels clés, les autres acteurs du secteur de l'eau et de l'environnement sont :

- Les Communes : la loi 97-029 portant organisation des communes en République du Bénin attribue aux communes, un certain nombre de compétences. Elle définit les domaines de compétences (compétences propres, compétences déléguées et compétences partagées) des communes. Les dispositions de l'Article 82 de la loi 97-029 précisent'' [...] La commune concourt avec l'Etat et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie''. En outre, les Articles 76, 84, 94 et suivants de ladite loi renforcent les prérogatives de la commune en matière de police environnementale, domaine désormais partagé avec l'Etat central et ses administrations déconcentrées. Dans ce domaine, la commune élabore des réglementations et initie des mesures relatives (i) à l'usage et à l'affectation des sols et (ii) à l'assainissement. Elle est partie prenante dans les opérations d'aménagement du territoire pour ce qui concerne son ressort territorial (Article 86). Cette compétence de la commune est une composante essentielle d'un schéma directeur d'aménagement du territoire et de la GIRE en particulier. L'Article 94 de la même loi précise que : «la commune a la charge de la création, de l'entretien de plantations, des espaces verts et de tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie. Elle veille à la protection des ressources naturelles, notamment des forêts, des sols, de la faune, des ressources hydrauliques, des nappes phréatiques et contribue à leur meilleure utilisation. Elle est consultée sur tout aménagement relatif aux sites miniers se trouvant sur son territoire».
- Le Groupe Sectoriel Eau et Assainissement constitue une plate-forme d'échange et regroupe les bailleurs de fonds (la Commission Européenne, l'Agence Française de Développement, la Coopération Japonaise, la Banque Mondiale, l'Ambassade des Pays-Bas, DANIDA et GTZ) ; les structures de mise en œuvre des différents projets (IGIP, DED, les assistants techniques de la DGEau) les ONG internationales (PROTOS, HELVETAS, SNV, PLAN Bénin et le CREPA), le Partenariat pour le Développement Municipal et le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin). L'objectif principal est une harmonisation des approches d'intervention des acteurs concernés. Au sein de ce groupe, les discussions et échanges visent à d'abord recueillir les avis et commentaires sur les termes de références des études, sur les résultats des études et les différentes orientations en termes de mise en place de politique et de stratégies dans le secteur.
- Le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) mis en place en septembre 2001 s'est donnée pour mission principale de promouvoir au Bénin la promotion de la compréhension et de la mise en œuvre de la GIRE par l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau du pays. Le PNE-Bénin est le premier cadre structuré au niveau national regroupant toutes les catégories d'acteurs publics et privés concernées par la gestion durable des ressources en eau. Ce partenariat est représenté dans chaque département par une cellule de même profil animée par une ONG d'envergure nationale ou départementale résidente et justifiant d'une expérience pertinente dans l'intermédiation sociale dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des ressources naturelles. Le PNE-Bénin dispose d'une Antenne dans les départements de l'Atacora et de la Donga basée à Natitingou. Le PNE-Bénin développe des activités de plaidoyer sur la GIRE notamment dans les communes et auprès de certaines grandes organisations d'usagers dont les pratiques de production et de consommation de la ressource ont une grande influence sur la relation sol-flore-eau.
- Le secteur privé : il est constitué des bureaux d'études, entreprises et des ONG d'intermédiation sociale qui, à travers leurs différentes prestations de service, jouent un rôle d'appui-conseil et d'appui à la réalisation et à la gestion d'infrastructures hydrauliques indispensables à l'amélioration des conditions de vie des populations.
- La société civile dans le secteur de l'eau au Bénin est constituée des associations et comités de gestion poursuivant des objectifs d'intérêt général. Le fait que la plupart des ONG intervenant dans le domaine de l'Eau soient des prestataires de services les positionne dans le secteur privé.

- Les Associations des usagers d'eau : les comités de gestion des points d'eau (Association des Usagers d'Eau : AUE) ont pour mission essentielle (Décret n° 96-317 du 02 août 1996) de promouvoir les systèmes communautaires d'alimentation en eau potable des populations et de gérer les équipements d'approvisionnement en eau de boisson. Des associations communales et une association départementale fédèrent les AUE.
- Les Comités de pêche sont des groupes participatifs de gestion de plans d'eau, créés suivant les dispositions de l'arrêté interministériel n°312/MDR/MISAT/DCAB/CC/CP du 11 septembre 1997 portant institution, organisation, attribution et fonctionnement des comités et conseils de pêche en République du Bénin. La mission du comité de pêche est de veiller à l'exploitation rationnelle du plan d'eau de son ressort territorial en vue d'assurer sa préservation et de sauvegarder l'écosystème. A ce titre, il est chargé entre autres : (i) de sensibiliser et informer les riverains sur les dispositions légales et réglementaires en matière de pêche, (ii) de veiller au respect des pratiques traditionnelles visant la protection des ressources et du milieu aquatique, (iii) de faire appliquer, en collaboration avec l'Administration des Pêches, la réglementation en matière de pêche ainsi que les décisions issues de l'Assemblée Générale des Pêcheurs, (iv) de servir de cadre de concertation, d'analyse et de conciliation pour le règlement des problèmes socio-professionnels qui surviendraient dans les limites de sa juridiction, (v) d'appuyer les programmes d'aménagement et de gestion des plans d'eau, (vi) de veiller à la reconstitution et à la protection de la mangrove et de soutenir le reboisement des berges.
- Le comité de pêche est institué au niveau de chaque village ou groupe de villages riverains des plans d'eau continentaux. Les comités de pêche se regroupent en comité communal et en conseil de pêche respectivement aux niveaux de la commune et du département.
- Les Comités de gestion des barrages et Comités de Gestion de Point d'Eau d'Hydraulique Pastorale (petits barrages collinaires) dont la nature et le nombre des organisations dépendent des activités menées autour du barrage et du degré d'organisation des bénéficiaires. Au nombre des exemples pour illustrer la typologie de ces organisations, on peut citer : le Comité de Gestion du Barrage de Kpessourou à Kouandé, le Comité de Gestion du barrage de Djougou et le Comité de Gestion du barrage de Founougo dans la commune de Banikoara. La gestion des barrages souffre d'une absence de comité de gestion couvrant tous les usages de la ressource. Il n'existe que des comités sectoriels. Le problème de gestion concertée de la ressource intégrant tous les usagers concernés se pose.
- L'Union Départementale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UDOPER) est une association d'envergure interdépartementale disposant d'un plan triennal prévoyant la promotion du métier d'éleveurs, l'amélioration des techniques d'élevage et de la santé animale, l'amélioration de la commercialisation des produits d'élevage, l'amélioration de la gestion du terroir, l'amélioration de l'information, de la communication et du financement des groupements de base et de leurs unions.
- Les instances coutumières et chefferies traditionnelles : dans le Nord, la mare de la chute de Koudou dans le parc W bénéficie d'une double protection tant par l'administration forestière comme moyen de conservation de la faune que par le chef traditionnel Nansounon de Banikoara qui la prédestine à certains rituels de vénération de la divinité protectrice des populations descendant de Banigansé, le fondateur de Banikoara.
- Les partenaires techniques et financiers (PTF) : Nombreux sont les PTF qui appuient le pays dans le domaine de l'eau (eau service et eau ressource). Il s'agit principalement des Coopérations danoise, belge, allemande (GTZ, etc.), française (AFD,..), néerlandaise (Ambassade du Royaume des Pays-Bas, Ministère de la Coopération Néerlandaise), de la Banque Mondiale (BM), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'Union Européenne, du GWP, etc.

- Les institutions nationale et internationale de recherche : Plusieurs institutions mènent des recherches sur différents aspects des ressources en eau. Il y a l'Institut National de la Recherche Agronomique du Bénin (INRAB), les départements d'agronomie, de géographie, des sciences et techniques, de la protection de l'environnement qui mènent des recherches fondamentales dans le domaine des ressources en eau. Il y a également des institutions de recherche-action à l'instar de l'institution allemande IMPETUS.
- 72 Le cadre institutionnel qui devrait favoriser une gestion durable des ressources en eau, souffre dans la pratique de sérieux dysfonctionnements liés à une insuffisance de la coordination et à la mise en synergie des interventions des structures nombreuses ayant parfois les mêmes attributions. Aussi, on note sur le plan national l'absence des structures privées dans le processus de gestion des ressources naturelles liées au bassin de la Volta.
- 73 La plupart des institutions au niveau national, ont connaissance du projet. Les objectifs visés par le projet FEM-Volta et sont passablement connu. Les objectifs visés par le projet s'inscrivent en droite ligne avec les priorités nationales en matière de développement.
- 74 Le tableau 4 présente de manière générale les institutions nationales impliquées dans la gestion du Bassin de la Volta. Les tableaux 5 et le 6 présentent le mandat et ancrage institutionnel de même que les points de vue, forces et faiblesses des institutions identifiées sur le plan national.

Tableau 4 : Récapitulatif des institutions

Catégorisations	Ministère	Départements				Attributions	Observation
		Centrales	Déconcentrées	Décentralisées	Etablissements publics de l'Etat		
Institutions étatiques	- Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN)	- Direction générale de l'environnement - Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles - CENATEL	- Direction Départementale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	- Direction de l'administration du territoire - Direction du Développement rural, des forêts et des ressources naturelles	- CENAGREF	- Gestion de l'environnement et protection des ressources naturelles	- Le MEPN intervient dans le projet à travers plusieurs directions. Toutefois les activités de ces institutions seront coordonnées par une cellule qui est en cours d'installation dans ledit Ministère
	- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)	- Direction de la pêche - Direction de l'élevage	- Centre Régional de Promotion Agricole	-	-	- Gestion des ressources en eau et protection des ressources aquatiques	- Les institutions sont tenues de rendre compte des résultats à la cellule qui est au MEPN
	- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)	- Direction Générale de l'administration du territoire	-	-	-	- Mise en œuvre de toutes les décisions pouvant aboutir à la sécurité publique et foncière du bassin - Contribution à la réduction du taux d'analphabétisme par l'alphabétisation fonctionnelle et la scolarisation des filles et enfants Peulh Créer l'emploi Participer à la pérennisation des acquis de l'ex-projet promotion de l'élevage dans	- Elaboration des textes et lois en matière de protection et sécurisation des biens (notamment de la rivière Pendjari et les autres cours d'eau) et personnes - contractuels du Projet Promotion de l'Élevage dans l'Atacora, a été enregistrée en Mai 1997.

Catégorisations	Ministère	Départements				Attributions	Observation
		Centrales	Déconcentrées	Décentralisées	Etablissements publics de l'Etat		
						l'Atacora/GT	
	- Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE)	- Société Nationale des eaux du Bénin (SONEB) - Société Béninoise d'énergie électrique (SBEE)	- DDMME - SEau - Société Régionale de la SONEB - Société Régionale de la SBEE	-	-	- Gestion et distribution des ressources en eau et en énergie	- Distribution de l'eau et de l'énergie dans les communes impliquées par le projet.
	- Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT)	- Commission Nationale des affaires publiques -	- Direction des collectivités locales - Préfectures	- Communes	- Délégation à l'Aménagement du Territoire -	- Coordination des projets d'aménagement au niveau local	- Bonne gestion des projets et aménagement des territoires des communes impliquées
	- Ministère des Recherches Pétrolières et Minières (MRPM)	-	-	-	- Office Béninois de la Recherche Géologique et Minière	- Gestion des ressources minières	- Assurance d'une bonne exploitation et pérennisation des ressources minières
	- Ministère d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Gouvernementale (MECPDEAP)	-	- Direction Départementale du Plan	-	-	- Identification des programmes et projets capable d'avoir des impacts positifs sur l'environnement - Faire le diagnostic et l'état des lieux des impacts produits par les projets actuels sur l'environnement	- Synthèse des impacts (positifs comme négatifs) des projets d'aménagement exécutés dans les communes concernées par le projet
	- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	-	-	- Plusieurs Laboratoires de Recherches universitaires dont : LACED (Laboratoire Pierre PAGNEY, Climat, Eau,	-	- Prévisions climatologiques - Inventaire et classification des ressources	- Bonne suivi et maîtrise des changements climatiques et déplacement saisonniers de la faune

Catégorisations	Ministère	Départements			Etablissements publics de l'Etat	Attributions	Observation
		Centrales	Déconcentrées	Décentralisées			
				Ecosystèmes et Développement), LABEE (Laboratoire de Biogéographie et d'Expertises Environnementales), LEA (Laboratoire d'Ecologie Appliquée)		floristiques et Fauniques	

Tableau 5 : Récapitulatif des institutions avec la présentation de leur décret de création et de fonctionnement, le mandat et l'ancrage

Institution	Décrets de création et de fonctionnement	Mandat	Ancrage institutionnel
Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN)	Décret n° 2006-460 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'environnement et de la protection de la nature.	Le ministère de l'environnement et de la protection de la nature a pour mission de proposer les politiques nationales dans le secteur de l'environnement et de la protection de la nature et d'en assurer la mise en œuvre	Le Ministère dispose des services et institutions suivants - d'un cabinet ; - d'Inspections Générales ; - d'un Secrétaire Général ; - de Directions Générales ; - de Directions Techniques ; - d'un Service des Chiffres ; - d'Organismes sous tutelle.
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)	DECRET N°2001-364 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche a pour mission de créer les conditions favorables à l'amélioration des revenus agricoles et du niveau de vie des populations à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques adéquates en vue de : - favoriser le progrès technique en Agriculture, Elevage et Pêche ; - faciliter l'exploitation des ressources naturelles et halieutiques à des niveaux compatibles avec la satisfaction des besoins du pays et en veillant au respect des équilibres écologiques ; - créer un environnement incitatif et un cadre législatif réglementaire et fiscal pour favoriser les investissements dans le secteur agricole rural.	Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche comprend : 1- le cabinet du Ministre. 2- Le Secrétariat Particulier. 3- La Direction de l'inspection et de la Vérification Interne. 4- Le Secrétariat Général du Ministère. 5- Les Directions Centrales. 6- Les Directions Technique Nationales. 7- Les Organismes, Sociétés et Offices sous-tutelle.
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)	DECRET N°97-176 du 21 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale	Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale a pour missions : - d'assurer l'ordre public notamment la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat ; - de prendre toutes mesures tendant à assurer la prévention, la recherche et la répression de tous faits susceptibles de troubler l'ordre public. Dans ce cadre, il peut prendre tous actes réglementant la vie civile des populations, la circulation des personnes et des biens conformément aux lois en vigueur ;	Pour accomplir sa mission, le Ministère dispose : - d'un cabinet ; - d'Inspections Générales ; - d'un Secrétaire Général ; - de Directions Générales ; - de Directions Techniques ; - d'un Service des Chiffres ; - d'Organismes sous tutelle.

Institution	Décrets de création et de fonctionnement	Mandat	Ancrage institutionnel
		<p>- d'assurer sur toute l'étendue du territoire national la protection des personnes et des biens, la sécurité des installations d'intérêt général et des ressources naturelles de la Nation en liaison avec les autres Départements Ministériels intéressés ;</p> <p>- de préparer et de mettre en œuvre la protection et la défense civiles ;</p> <p>- d'assurer l'administration des Circonscriptions Administratives et la tutelle des Collectivités Territoriales.</p>	
<p>Ministère d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Gouvernementale (MECPDEAP)</p>	<p>le décret n°2007-438 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;</p>	<p>Le Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique a pour mission d'impulser et de piloter le développement économique et social et d'assurer le suivi et l'évaluation des politiques publiques.</p>	<p>Le Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un Cabinet ; • des structures directement rattachées au Ministre d'Etat ; • un Secrétariat Général ; • des Directions Centrales ; • des Directions Techniques ; • des organismes et établissements sous tutelle
<p>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)</p>	<p>DECRET N° 2001-362 DU 18 SEPTEMBRE 2001 Portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</p>	<p>Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a pour missions la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, conformément aux conventions internationales, lois et règlements en vigueur en République du Bénin.</p>	<p>Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un Cabinet du Ministre ; • un Secrétariat Général du Ministère ; • une Direction de l'Inspection et de la Vérification Interne ; • des Directions Centrales ; • des Directions Techniques ; • des Organismes, Entreprises et Etablissements Publics sous tutelle ; • des Organes consultatifs ou délibératifs nationaux.

Tableau 6 : Présentation des forces et faiblesses des institutions suivie de leurs perceptions

Institutions	Forces	Faiblesses	Perception des institutions du projet FEM Volta
1. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN)	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes ces institutions administratives (Ministères) sont impliquées dans les différents projets environnementaux étant donné le caractère très transversal des ressources naturelles. - Existence des cadres compétents et qualifiés. - Existence des points focaux sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de synergie et de complémentarité entre les actions et des activités ; résultat les visions sectorielles ont souvent primé sur les stratégies coordonnées. Ainsi, les activités sont souvent peu coordonnées (et parfois divergentes) - La plupart des activités liées au renforcement des capacités pour une meilleure gestion des ressources naturelles du bassin versant de la Volta sont souvent noyées dans les activités classiques des départements ministériels ou des directions de tutelle, ce qui limite l'implication suffisante des compétences externes ou extérieures. - La lourdeur administrative sous toutes ses formes. - Les conflits d'attribution et de responsabilité sont autant de difficultés qui entravent sérieusement l'atteinte des objectifs visant à renforcer les capacités d'une gestion durable des ressources naturelles du bassin versant de la Volta au Bénin - Manque ou accès difficile aux données environnementales et socioéconomiques appropriées, fiables et cohérentes. Parfois, 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise la portée du projet FEM Volta et mesure son importance sur le plan environnemental et sociale
2. Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)			<ul style="list-style-type: none"> - Les cadres de ce ministère ont connaissance de l'existence du projet FEM Volta mais ignorent ses objectifs, néanmoins ont conscience de sa portée environnementale.
3. Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)			<ul style="list-style-type: none"> - Les cadres de ce ministère ont connaissance du projet mais s'inquiète en ce qui concerne la gestion participative des conflits frontaliers et souhaitent vivement la mise en œuvre rapide de ce projet.
4. Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MEE)			<ul style="list-style-type: none"> - Les cadres de ce ministère sont informés de l'existence du projet et maîtrisent les tenants et aboutissants du projet par ailleurs ils souhaitent sa rapide mise en œuvre.
5. Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT)			<ul style="list-style-type: none"> - Les cadres de cette institution ont une connaissance très approximative du projet FEM Volta mais souhaitent en savoir d'avantage.
6. Ministère des Recherches Pétrolières et Minières (MRPM)			<ul style="list-style-type: none"> - Les cadres de ce ministère ont connaissance du projet et pensent que c'est du ressort de l'environnement cependant souhaite vivement y être impliqués
7. Ministère d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Évaluation de l'Action Gouvernementale (MECPDEAP)			<ul style="list-style-type: none"> - Les cadres de cette institution ont une connaissance très vague de l'existence de ce projet mais souhaite être réellement impliqués

Institutions	Forces	Faiblesses	Perception des institutions du projet FEM Volta
8. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)		lorsque les informations existent, leur accès est difficile et fait souvent objet de formalités administratives qui ne sont pas de nature à encourager les chercheurs. - l'Inexistence d'une ligne de crédit inscrit dans le budget national destinée aux questions relatives à la conservation des ressources naturelles en vue d'assurer un minimum d'autonomie nationale vis à vis des institutions onusiennes et autres partenaires au développement.	- Les cadres de ce ministère ignorent l'existence du projet mais apprécient l'initiative et souhaitent vivement sa mise en œuvre dans de meilleurs délais
9. ONG (P.E.L.C.A –BENIN)	- Dispose de cadres compétents et avertis en ce qui concerne la gestion de l'environnement - 2) Maitrise les aspects socio économique du secteur couvert par le projet FEM Volta	- Manque d'expérience en ce qui la gestion des bassins versants internationaux - Absence de base de données en qui concerne la gestion des bassins versants internationaux	- Les cadres de cette institution ont parfaitement connaissance de l'existence du projet FEM Volta maîtrise parfaitement les objectifs et stratégie de mise en œuvre
10. PNE-Bénin	- Dispose de solides compétences en ce qui concerne la gestion des bassins versants internationaux - Dispose d'une impressionnante base de données en ce qui concerne la GIRE	- Domaine de compétence trop sectoriel	- Dispose de toutes les informations sur l'existence du projet l'apprécie à juste valeur étant donné que les objectifs du projet s'inscrit d'ailleurs dans ses plans d'actions. Ils souhaitent par ailleurs que soit associées toutes les composantes capables d'atteindre les objectifs assignés au projet.
11. Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique) (INSAE)	- Dispose des données socio économiques du secteur couvert par le projet	- Compétence trop sectorielle	- Ignore l'existence du projet mais souhaite sa mise en œuvre et apprécie son impact socio économique.
12. Agence Béninoise de l'Environnement (ABE)	- Maitrise le processus d'évaluation environnementale au Bénin - Elabore et assure la mise en œuvre	- Compétence trop sectorielle	- Dispose des informations sur l'existence du projet mais maîtrise très peu ses objectifs. Elle souhaite

Institutions	Forces	Faiblesses	Perception des institutions du projet FEM Volta
	de la politique du Bénin en matière d'environnement.		par ailleurs que tous les acteurs capables d'aider le projet à atteindre ses objectifs soient mis à contribution
13. Centre National de Télédétection et de la Cartographie Environnementale (CENATEL)	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une base de données cartographique en ce qui concerne la couverture forestière du secteur du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Domaine de compétence trop sectoriel 	<ul style="list-style-type: none"> - Dispose des informations très vague sur l'existence du projet.
14. Laboratoire de Biogéographie et d'Expertise Environnementale (LABEE)	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une base de donnée actuelle cartographique, socio économique et environnementale en ce qui concerne le secteur d'étude - Dispose de cadres techniques et spécialisés dans la gestion des bassins versants internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Les qualités trop pointues des analyses et rapports font qu'ils ne sont assimilables que par les spécialistes du domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis quelques années compte tenu de la fragilité de l'écosystème qu'abrite le secteur d'étude le LABEE s'investit dans une mise au point d'une impressionnante base de données. Il dispose d'une parfaite connaissance du projet FEM Volta (Objectifs, stratégies de mise en œuvre résultats attendus et autres). Il souhaite par ailleurs sa mise en œuvre rapide.
15. Laboratoire Pierre PAGNEY, Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement (LACED)	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une base de donnée climatologiques et humains en ce qui concerne le secteur du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Très haute technicité de cadres techniques de cette institution ce qui rend quelques fois les synchronisations lentes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dispose des informations précises sur les objectifs et les finalités du projet. Ils souhaitent que le projet FEM Volta puisse étudier toutes les situations de blocage avant sa mise en œuvre et qu'il implique les avertis de la question environnementale.
16. Laboratoire d'Ecologie Appliquée (LEA)	<ul style="list-style-type: none"> - Dispose de solides connaissances en ce qui concerne l'écologie et l'évolution des milieux naturels du secteur couvert par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une diversité de cadres techniques ce rend quelques fois les synchronisations lentes mais toujours est il que la vérité scientifique finit toujours par l'emporter 	<ul style="list-style-type: none"> - Les membres du LEA connaissance de l'existence du projet FEM Volta mais ignorent les tenants et aboutissants mais apprécient l'initiative et souhaite sa mise en œuvre rapide et efficace.

4.2 Préparation du plan de formation des institutions Nationales

4.2.1 Capacités des institutions nationales en matière gestion de bassins internationaux.

75 Le tableau 7 présente les grandes tendances de l'évaluation des capacités actuelles des institutions nationales. Des l'analyse des informations présentées sur les différentes institutions identifiées, il ressort que d'une manière générale elles ne disposent que des notions et connaissances parcellaires ou insuffisantes sur la gestion des bassins versants. Cependant plus spécifiquement, quelques les laboratoires de recherches et le PNE-Bénin disposent des connaissances générales et approfondies en matière de gestion des bassins versant internationaux. Le PNE-Bénin organise chaque année des formations en la matière.

4.2.2 Besoins en renforcement de capacités

76 Le respect des obligations découlant de la ratification par le Bénin de diverses Conventions régionales et internationales en liaison avec la gestion durable des ressources naturelles et des bassins hydrographique appelle une évaluation des besoins en renforcement des capacités des institutions concernées par la mise en œuvre desdites Convention. Une hiérarchisation par ordre de priorité de ces besoins s'impose dans les domaines de protection des ressources naturelles notamment celles du bassin de la Volta et des domaines connexes. Les secteurs source d'impact retenus sont l'agriculture, l'eau, l'environnement, établissements humains. Le choix de ces secteurs se justifie par le fait que les analyses multicritères montrent que ce sont eux, sources de revenus et d'existence, qui sont les causes majeures de vulnérabilités des ressources du bassin.

77 Les besoins en renforcement des capacités par secteur prioritaire et relatifs à la gestion des ressources du bassin de la Volta sont résumés dans les tableaux 8a et 8b. Les besoins en renforcement des capacités d'adaptation à la vulnérabilité des ressources du bassin de la volta concernent en priorité :

- Les responsables ayant en charge la gestion des ressources naturelles des Ministères tels que :
 - Ministère de l'Environnement, et de la Protection de la Nature (MEPN) ;
 - Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche (MAEP) ;
 - Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE) ;
 - Ministère des Recherches Pétrolières et Minières (MRPM)
 - Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
 - Ministère de l'Industrie, du Commerce (MIC) et autres.
- Les établissements publics (l'ABE, Direction de l'Energie, INSAE, CNRS, DAGRI, DFRN, CeRPA, DPPC, CENATEL, LSSE, etc.)
- Les organismes de recherche, (LECREDE, LABEE, LEA, INRAB, IITA, etc).

78 A cela s'ajoutent les médias ; les populations ; les clubs des Jeunes, les opérateurs économiques ; les chercheurs ; les étudiants ; les journalistes ; les gestionnaires de projets ; les enseignants ; les agriculteurs, etc.

79 Ce renforcement des capacités dans ces domaines permettrait de combler les faiblesses des actions déjà menées et d'accroître la performance des systèmes mis en place dans le cadre de gestion des ressources du bassin versant de la Volta. Mais, il importe également de renforcer les capacités de tous les acteurs concernés par secteurs prioritaires.

80 Tous les acteurs ont un besoin en renforcement des capacités pour s'approprier la problématique de gestion des ressources du bassin versant de la Volta en vue d'une meilleure prise en compte de cette nouvelle donne dans leurs activités.

Tableau 7 : Evaluation des capacités des institutions nationales en matière de gestion de bassins hydrographiques internationaux

Institutions	Connaissance générale en hydrologie et en hydrographie	Notion de bassin hydrographique	Notion de modèle appliqué aux bassins versants	Notion de gestion des bassins hydrographiques	La gestion des bassins versants internationaux, une solution aux conflits	Note sur 20	Observations
Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN)	4	3	3	3	2	15	Bien
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)	3	2	3	3	3	14	Bien
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)	2	2	2	2	4	12	Assez bien
Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE)	3	3	3	4	1	14	Bien
Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT)	2	1	1	3	4	12	Assez bien
Ministère des Recherches Pétrolières et Minières (MRPM)	3	3	3	2	1	12	Assez bien
Ministère d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Gouvernementale (MECPDEAP)	1	1	1	3	4	10	Passable
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	3	2	3	2	2	12	Assez bien

Institutions	Connaissance générale en hydrologie et en hydrographie	Notion de bassin hydrographique	Notion de modèle appliqué aux bassins versants	Notion de gestion des bassins hydrographiques	La gestion des bassins versants internationaux, une solution aux conflits	Note sur 20	Observations
ONG (P.E.L.C.A –BENIN)	2	1	2	2	1	8	Insuffisant
PNE-Bénin	4	4	3	3	2	16	Très bien
Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique) (INSAE)	1	2	1	1	2	7	Insuffisant
Agence Béninoise de l'Environnement (ABE)	2	3	1	2	2	10	Passable
Centre National de Télédétection et de la Cartographie Environnementale (CENATEL)	2	3	2	1	2	10	Passable
Laboratoire de Biogéographie et d'Expertise Environnementale (LABEE)	3	3	4	3	3	16	Très bien
Laboratoire Pierre PAGNEY, Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement (LACED)	3	4	3	3	4	17	Très bien
Laboratoire d'Ecologie Appliquée (LEA)	3	3	4	3	3	16	Très bien

4: Très bien 3 : Bien 2 : Assez bien 1 : Mauvais

Tableau 8a : Besoins en formation et information sur la gestion des bassins versants transfrontaliers des structures nationales

	Besoins en formation et en information	TYPE D'ACTION	ACTEURS BENEFICIAIRES					
			Elus (Nationaux et/ou locaux)	Institutions publiques (Ministères sectoriels)	Bureaux d'Etudes et Entreprises (Secteur de l'eau)	Journalistes	Ecoliers, Elèves et Etudiants	Associations ONG (Secteur de l'eau)
1	Campagne d'information sur les contenus des textes réglementaires et législatifs	S/I	+	+	+	+	+	+
2	Diffusion des bandes dessinées inspirées de la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires	S/I					+	+
3	Les principes et outils de la GIRE	S/I	+	+	+	+	+	+
4	Journée annuelle « GIRE »	S/I	+	+	+	+	+	+
5	Campagne d'alphabétisation							
6	Rôle et fonctionnement d'un système communal d'information sur la GIRE	AT / SEM	+	+				+
7	Création d'un cadre de concertation entre communes partageant le même bassin versant	AT / SEM	+	+		+		+
8	GIRE et décentralisation	AT / SEM	+	+				
9	Les principes de la GIRE et leurs conséquences sur nos comportements	AT / SEM	+	+	+	+	+	+
10	GIRE et genre	AT / SEM	+	+		+	+	+
11	L'utilisation des produits phytosanitaires et la pollution des eaux	AT / SEM		+		+		+

	Besoins en formation et en information	TYPE D'ACTION	ACTEURS BENEFICIAIRES					
			Elus (Nationaux et/ou locaux)	Institutions publiques (Ministères sectoriels)	Bureaux d'Etudes et Entreprises (Secteur de l'eau)	Journalistes	Ecoliers, Elèves et Etudiants	Associations ONG (Secteur de l'eau)
12	Le bassin versant et la gestion intégrée des ressources en eau	F		+	+			+
13	Gestion équitable des ressources en eau et la prévention des conflits	F		+	+	+		+
14	Techniques de gestion rationnelle des ressources en eau	F		+	+			+
15	Techniques d'hygiène et d'assainissement	F		+	+			+
16	Techniques d'entretien des ouvrages d'AEP	F		+	+			+
17	Techniques d'entretien des ouvrages de mobilisation de l'eau	F		+	+			+
18	Le contrôle de qualité des eaux à l'échelle de la commune	F	+	+	+			+
19	Les techniques d'irrigation en zone urbaine et péri – urbaine	F		+	+	+		+
20	Prévention et techniques de lutte contre l'érosion hydrique et le comblement des plans d'eau	F		+	+	+		+
21	Prévention et techniques de lutte contre l'inondation dans les zones habitées et les zones cultivées	F		+	+	+		+
22	Techniques de protection des eaux (souterraines et de surface) contre les pollutions	F		+	+	+		+
23	Gestion durable des plans d'eau	F	+	+	+			+
24	Technique d'élaboration d'une convention locale de gestion	F	+	+	+			+

	Besoins en formation et en information	TYPE D'ACTION	ACTEURS BENEFICIAIRES					
			Elus (Nationaux et/ou locaux)	Institutions publiques (Ministères sectoriels)	Bureaux d'Etudes et Entreprises (Secteur de l'eau)	Journalistes	Ecoliers, Elèves et Etudiants	Associations ONG (Secteur de l'eau)
	de l'eau							
25	Elaboration de plan d'aménagement et de gestion intégrée de l'eau à l'échelle communale	F	+	+	+			+
26	Rôle et fonctionnement des associations d'usagers d'eau et de protection de la nature	F				+		+
27	Techniques d'animation	F						+
28	Techniques de planification et de gestion des activités	F		+				+
29	Techniques de conduite de projets	F		+				+
30	Suivi et évaluation des projets	F		+	+			+
31	Gestion des points d'eau (ou kiosques à eau) en zone périurbaine	F	+	+				+
32	Passation des marchés : rôles des acteurs	F		+	+	+		+

Source : PNE-Bénin (2007)

Légende : S/I : Sensibilisation / Information, AT / SEM : Atelier / Séminaire, F : Formation

Tableau 8b : Synthèse sur les besoins en renforcement des capacités par secteur prioritaire intervenant dans le bassin de la Volta

Secteurs prioritaires	Besoins en renforcement de capacités
Agriculture (exploitation forestière, production agricole, élevage, etc.)	<p>Il s'agit entre autres d'activer un mécanisme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • création de cellules de gestion des systèmes de production dans le secteur agricole ; • intégration des questions relatives aux systèmes de production agricole dans les politiques de développement agricole ; • formation des agents de développement rural sur la problématique de la relation ressources naturelles- agriculture dans la bassin de la Volta ; • formation des acteurs (décideurs, techniciens, paysans, autorités locales) par le truchement de la conception de projets de développement orientés sur les ressources du bassin de la Volta-agriculture ; • développement de technologie (pratiques agricoles, semences ou variétés culturales adaptées au contexte de ressources du bassin modifié, biotechnologie agricole, technique d'irrigation et d'économie de l'eau, appropriation des dispositifs de mise en œuvre des systèmes de production agricole moins destructeurs des composantes de l'environnement) ; • utilisation des modèles de vulnérabilité environnementale (renforcement des capacités en modélisation des risques environnementaux, familiarisation aux logiciels de conception de ces modèles, etc.) • vulgarisation des savoirs locaux en matière de gestion des risques environnementaux liés aux systèmes de production ; • suivi évaluation des projets de développement agricoles environnementalement durable • etc.
Ressources en eau	<p>Dans ce secteur, il s'agira d'enclencher :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un renforcement des aptitudes des services décentralisés de la Direction Générale de l'Eau à prévoir les risques environnementaux liés au débordement des eaux ; • un renforcement des capacités en matière de prise en compte des questions relatives à la gestion des ressources du bassin de la Volta dans les politiques de gestion des ressources en eaux au Bénin ; • une formation des cadres techniques dans le domaine de la vulnérabilité des systèmes hydriques aux activités humaines et facteurs naturels et sur la méthodologie de la vulnérabilité des ressources en eau à ces différents facteurs naturels et humains ; • une élaboration de projets de gestion intégrée des ressources en eau en condition de protection des ressources du bassin de la Volta ; • un transfert de technologie (exploitation rationnelle des ressources en eau, recyclage et traitement des eaux usées, prévision hydrologique et hydrogéologique, gestion des crises hydroclimatiques, etc.) ; • développement de technologie (pratiques de pêche, adaptées au contexte de ressources du bassin modifié) ; • une sensibilisation sur les risques hydrologiques et aux méthodes de conservation des eaux ; • etc.
Biodiversité	<p>Les besoins en renforcement des capacités tourneront autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la mise en place de cellules chargées des questions de gestion rationnelle de la biodiversité du bassin de la Volta ; • de la prise en compte de la problématique des Changements Climatiques dans la gestion des ressources biologiques ; • de la formation des acteurs (décideurs, techniciens, paysans, autorités locales) en élaboration de projets intégrés de conservation des ressources biologiques et en méthodologie de conservation ex-situ et in situ ; • du transfert de technologie (appropriation des mécanismes de mise en œuvre des systèmes d'alerte rapide en situation de crises) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • de la vulgarisation des savoirs locaux en matière de gestion des ressources biologiques ; • de la mise en place des systèmes d'information et d'alertes sur les effets néfastes des actions anthropiques et naturelles sur la biodiversité ; • de la valorisation des connaissances traditionnelles en matière de relation conservation des ressources du bassin versant de la Volta - diversité biologique ; • de l'élaboration et la diffusion en langues locales des textes de lois et règlements relatifs à la gestion de la biodiversité ; • de la valorisation des connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique pour le renforcement des capacités de gestion des ressources du bassin ; • etc.
<p>Etablissements humains</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des questions de gestion des ressources du bassin dans les plans stratégiques de développement humain ; • Formation et information des acteurs (décideurs, agents de santé, populations, autorités locales) sur les effets néfastes des différentes actions naturelles et anthropiques sur les établissements humains ; • Protection des systèmes socioéconomiques contre la dégradation de l'environnement du bassin de la Volta ; • Elaboration participative et suivi-évaluation de projets de développement humain intégrant les questions de gestion durable des ressources du bassin de la Volta ; • etc.

4.2.3 Plan de formation du projet FEM/ Volta

- 81 De l'analyse des données du diagnostic sur l'état des lieux des institutions nationales en matière de formation en termes d'acquis et d'insuffisances, de l'identification des besoins de formation de manière large aux niveaux régional, national et local, l'un des enjeux en matière d'une meilleure gestion du bassin de la Volta au Bénin est principalement la faible performance des institutions à gérer de façon durable les bassins versants. Cependant, en termes d'opportunités, au niveau national, régional, il existe de nombreuses institutions de formation capable de renforcer les capacités de ces institutions pour une meilleure gestion du bassin versant de la Volta au Bénin.
- 82 Le tableau 9 présente la synchronisation entre les thèmes de formation, les bénéficiaires des formations et les institutions de formation proposées. Il présente également les différentes activités qui seront exécutés dans le cadre de renforcement des capacités. Le tableau présente également les structures chargées de la formation de même que les bénéficiaires de la formation
- 83 Les différentes activités prioritaires du plan de formation seront mises en œuvre suivant un calendrier d'exécution dont les grandes articulations sont les suivantes (tableau 10).

Tableau 9 : Synchronisation entre les thèmes de formation, les destinataires de la formation et les institutions de formation proposées

Thèmes de formation	Institutions de formation proposées	Destinataire de la formation (cible)
Le bassin versant et la gestion intégrée des ressources en eau	Centre National de Télédétection et de la Cartographie Environnementale (CENATEL)	Cadres du ministère de Gestion de l'Environnement.
Elaboration de plan d'aménagement et de gestion intégrée de l'eau à l'échelle communale.	Laboratoire de Biogéographie et d'Expertise Environnementale (LABEE)	Responsables des structures déconcentrées des institutions nationales, élus locaux des mairies et cadre techniques du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT).
Techniques de planification et de gestion des activités	Laboratoire Pierre PAGNEY, Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement (LACED)	Cadres des Directions Techniques et départementales impliqués dans la gestion de l'environnement du Bassin de la Volta.
Législation béninoise en matière de protection de l'environnement - Définition et utilisation de listes de critères pour le suivi de l'environnement du bassin de la Volta	Partenariat National de l'eau (PNE) Laboratoire d'Ecologie Appliquée (LEA)	Structures de gestion déconcentrées, les cadres techniques de la Direction Générale de l'Environnement (DGE /MEPN) et autorités administratives locales.
Prévention et techniques de lutte contre l'inondation dans les zones habitées et les zones cultivées	Partenariat National de l'eau (PNE)	Responsables des structures déconcentrées des institutions nationales et élus locaux des mairies.

Tableau 10 : Chronogramme d'exécution de la formation

Activités	Trimestre (3 mois) à compter du début du plan											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Collectes des données, fixation des modalités de mise en œuvre du plan et détermination des acteurs à associer	■	■										
Sensibilisation sur les impacts environnementaux des activités du bassin versant de la Volta			■	■	■							
Sensibilisation sur les modes de gestion adéquate des ressources naturelles et promotion de nouvelles méthodes de gestion durable des ressources du bassin versant de la Volta				■	■	■						
Sensibilisation sur la réglementation du bruit							■	■	■			
Suivi de la mise en application des éléments clés du Plan										■	■	
Evaluation de la mise en œuvre et détermination des performances		■		■		■		■		■		■

5 Plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées

5.1 Initiatives en cours ou projetés (projets et programmes) dans le bassin

- 84 Le tableau 11 suivant fait la synthèse des initiatives en cours de même que les différents bailleurs et institutions de financement impliquées dans lesdits projets. Aussi, peut-on retenir que la plupart des initiatives en cours ou planifiées s'insèrent-elles déjà dans la dynamique du projet FEM/Volta.
- 85 Il apparaît donc la nécessité de créer une synergie entre ces initiatives. Une telle synergie offrirait un cadre de concertation et/ou de collaboration dans le but de parvenir à des dynamiques pérennes et des résultats plus efficaces. Dans l'optique de rendre durable la collaboration il est souhaitable que des échanges périodiques (séance de travail par trimestre) sur les difficultés et les approches de solutions aient lieu entre les différents responsables des structures impliquées dans le projet FEM/Volta et citées dans le tableau 11. Il ressortira des synthèses qui seront prises en compte pour l'amélioration de la performance au sein de chaque structure.
- 86 Par ailleurs des échanges entre coordination locale et sous régionale s'avèrent indispensable dans l'optique de la mise en commun des préoccupations. Pour ce faire, une concertation (séance de travail par semestre) entre les coordinateurs locaux facilitera la prise en compte des préoccupations environnementales.

5.2 Activités nécessitant une collaboration avec les actions en cours/planifiées

- 87 La collaboration entre certaines activités des projets ou programme est nécessaire avec le projet FEM Volta. Pour les activités du Projet ayant trait à une haute demande technique et organisationnelles des institutions/acteurs impliqués ou pouvant être impliqués dans le projet FEM-Volta, les institutions de formation internationales identifiées assureront dans un cadre collaboratif dont les modalités seront à négocier les besoins en formation des institutions régionales en rapport avec les thématiques du projet FEM-Volta. Il en sera de même pour les institutions nationales de formation qui s'occupera de l'échelle nationale. Les aspects matériels et financiers en rapport avec les réalisations, les équipements ou les coûts de formation doivent d'être supportés entre partenaires financiers, bailleurs de fonds, ONG, Projets et programmes selon l'échelle d'intervention (Régional, National et local) dans une dynamique de cofinancement.
- 88 La mise en œuvre du projet FEM-Volta au Bénin, nécessite un certain nombre d'activités dont la conduite en symbiose avec les initiatives en cours/planifiées dans le bassin. L'essentiel de ces activités du FEM-Volta est résumé dans le tableau 12

Tableau 11 : Initiatives en cours ou planifiées en rapport avec les activités clefs du Projet FEM-Volta dans la bassin de la Volta au Bénin

Titre du Projet ou Programme	Activités menées et acquis	Institutions impliquées	Bailleurs Institution ou de financement
Projet de Gestion Environnementale (PGE).	- Système d'Information et de Suivi de l'Environnement du bassin versant de la Volta;	DE/MEPN ONG	Budget National
Programme Nationale de Gestion Environnementale (PNGE).	- Contribution au respect ou à la conformité du Bénin aux Conventions Internationales relatives à l'Environnement et à une meilleure utilisation de ces ressources déjà limitées.	DE /MEPN	FNLD
Programme Ozone-Benin.	- Programme de gestion intégrée du bassin versant de la Volta.	DE /MEPN Populations	Budget National
Projet Conseiller en Environnement	- Renforcement des capacités nationales pour une meilleure gestion des problèmes environnementaux au niveau des principales villes et des villes secondaires par l'élaboration des Plans Municipaux d'Action Environnementale (PMAE).	Populations, ABE, DE	
Elaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pollution Atmosphérique en Milieu Urbain	- Mise en place d'une stratégie pour les ménages, le secteur des transports, le secteur industriel, la gestion des déchets et des substances dangereuses, le contrôle atmosphérique et la coopération internationale.	DE/MEPN	MEPN
Mise en œuvre de la police environnementale	- Mise en œuvre des textes réglementaires en environnement.	DE/MEPN	Budget National
Programme d'Assistance à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement (PACIPE).	- Contribution à la diminution des feux de végétation et à la protection efficace des forêts : réduction des émissions et création des puits de GES.	DE/MEPN DAT/MEPN ONGs	FED
Projet de développement forestier	- Reboisement une superficie importante de teck dans la forêt du bassin versant de la Volta.	ONAB INRAB	
Projet d'aménagement des bassins versants et lutte contre les feux de brousse	- Appui à la gestion participative de l'environnement avec les populations riveraines prenant en compte les feux de végétation et la lutte anti-érosive ; l'intégration des actions de protection de l'environnement dans les activités agro-sylvo-pastorales ; la bonne gestion de l'eau pour améliorer la productivité agricole et la recharge de la nappe phréatique dans le bassin versant de la Volta.	Etat Populations	
Projet pilote de lutte contre l'érosion côtière	- Réduction des effets de l'érosion dans le bassin versant de la Volta.	MEPN, MAEC, MAEP, MMEH, MTPT,	Budget National, GTZ, Banque Mondiale



Projet séquestration de carbone	- Améliorer la gestion des zones dégradées en démontrant l'habileté des projets forestiers dans les zones arides / semi-arides du bassin versant de la Volta et contribuer à la séquestration du carbone.	Bénin	PNUD GTZ, UNSO
Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification	- Favoriser la mise en place d'un Fond National de Désertification et la dotation du bassin versant de la Volta d'un Plan d'Action National de lutte contre la Désertification	MEPN, MMEH, MTPT, PNUD, GTZ, UNSO	PNUD Budget National
Programme national du Bénin aux fins d'application du protocole de Montréal Renforcement institutionnel de la Cellule Protection de la couche d'ozone.	- Eliminer d'ici l'an 2025 les techniques de carbonisation des bois : Substances appauvrissant la couche d'Ozone et leur remplacement par d'autres produits.	DE/MEPN	PNUE Budget National
Projet de plantation de 1.000 arbres par commune et par an.	- Protection de l'environnement et sauvegarde des ressources naturelles du bassin versant de la Volta ;	DDEPN Atlantique	Budget National
Projet de restauration des ressources forestières dans la région de Bassila.	- Assister les groupes de populations concernées à concevoir, élaborer et exécuter des plans d'aménagement des zones ou sites forestiers du bassin versant de la Volta.	DFRN	GTZ République du Bénin
Plantation de 480 000 arbres par an.	- Reboiser progressivement les terres dégradées dans le bassin versant de la Volta ;	DFRN	Budget National
Projet de Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Diversité Biologique.	- Doter le bassin versant de la Volta d'une stratégie de conservation de la Diversité Biologique.	MEPN	FEM

Tableau 12: Les activités du Projet FEM - Volta

Objectifs spécifiques	Activités
Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du système d'information et de suivi de l'environnement du bassin versant de la Volta; • Mise en place du cadre institutionnel et contrôle de qualité • Organisation des séances d'Information, d'Education et de Communication (IEC). • Mettre en œuvre une stratégie de participation du public • Mettre au point un plan de diffusion de l'information aux niveaux local, national et régional • Mener des travaux de recherche sur: <ul style="list-style-type: none"> - les régimes des écoulements à l'intérieur du bassin - les relations entre le bassin versant et les divers écosystèmes qu'il abrite • Concevoir et mettre à jour la base de données à travers le site Web du projet ou un magazine qui sera conçu à cet effet
Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la revue de littérature nationale et régionale, et actualiser l'analyse de la situation • Contribution au respect ou à la conformité du Bénin aux Conventions Internationales relatives à l'Environnement et à une meilleure utilisation de ces ressources déjà limitées. • Développement des outils de gestion de l'Environnement • Mise en œuvre des conventions internationales • Appui à la gestion rationnelle de l'Environnement • Procéder à une évaluation sectorielle des principaux problèmes et proposer des actions sectorielles • Identifier les besoins de formation, développer et mettre en œuvre des modules de formation sur la mise en œuvre du PAS
Objectif spécifique n° 3 : Mettre en œuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du schéma Directeur d'Aménagement du bassin versant de la Volta • Mettre au point au niveau du Projet Conseiller en Environnement un système d'alerte précoce des catastrophes naturelles notamment les phénomènes extrêmes ceci sur une meilleure connaissance du milieu naturel • Appui à la gestion participative de l'environnement avec les populations • Réduction des effets de la déforestation et de la sécheresse • Contribution à l'amélioration du cadre de vie des populations du bassin versant de la Volta; • Pallier les conséquences néfastes de l'écrémage excessif des essences forestières d'intérêt économique et de l'exploitation non contrôlée des ressources naturelles du bassin versant de la Volta

5.3 Avantages et risques de la collaboration

5.3.1 *Avantage administratifs*

- 89 L'efficacité des initiatives visant à accroître les capacités des institutions nationales en matière de gestion des ressources naturelles de la Volta dépend en partie du cadre institutionnel et administratif mis en place. Au Bénin, il se fait que plusieurs institutions administratives (Ministères, structures de recherche, SNG) sont impliquées dans les différents projets étant donné le caractère très transversal des ressources naturelles. Mais, la synergie et la complémentarité des actions et des activités ont manqué et les visions sectorielles ont souvent primé sur les stratégies coordonnées. Ainsi, les activités sont souvent peu coordonnées (et parfois divergentes) ce qui reflète leur efficacité.
- 90 De même, la plupart des activités liées au renforcement des capacités pour une meilleure gestion des ressources naturelles du bassin versant de la Volta sont souvent noyées dans les activités classiques des départements ministériels ou des directions de tutelle, ce qui limite l'implication suffisante des compétences externes ou extérieures.
- 91 Par ailleurs, l'implication de plusieurs structures, la lourdeur administrative sous toutes ses formes, les conflits d'attribution et de responsabilité sont autant de paramètres dont la prise en compte favorisera l'atteinte des objectifs visant à renforcer les capacités d'une gestion durable des ressources naturelles du bassin versant de la Volta au Bénin des acteurs des secteurs prioritaires et plus généralement des acteurs du développement socioéconomique national.

5.3.2 *Risques financiers et/ou budgétaires*

- 92 Depuis quelques années, les actions menées au Bénin dans le cadre de la compréhension des enjeux de la conservation des ressources naturelles, leurs importances ainsi que les mesures d'atténuation des impacts des actions anthropiques ont été financées par les institutions onusiennes (PNUD, FME, PNUE, Banque mondiale, etc.). Aucune ligne budgétaire au niveau national n'est réellement consacrée à une telle initiative qui revêt pourtant un enjeu vital pour le Bénin. En conséquence, les activités se limitent dans le cadre de projets ; ce qui ne garantit pas une suite et une durabilité des actions. En somme, les contraintes financières et/ou budgétaires ont trait à :
- l'insuffisance du volume des fonds nécessaires pour mener à terme tous les projets liés au renforcement des capacités d'atténuation et de gestion des ressources naturelles du bassin versant de la Volta ;
 - l'inexistence d'une ligne de crédit inscrit dans le budget national destinée aux questions relatives à la conservation des ressources naturelles en vue d'assurer un minimum d'autonomie nationale vis à vis des institutions onusiennes et autres partenaires au développement ;
 - la non implication du secteur privé béninois dans le financement des activités relatives aux mesures d'atténuation et de gestion des ressources naturelles du bassin versant de la Volta.

5.4 Stratégie de collaboration et suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan

- 93 L'autorité du bassin de la Volta, représentée par son point focal national, et institutions accréditées dans le cadre de la gestion du bassin de la Volta représentées par leurs coordonnateurs, signeront un protocole d'accord, dont l'objectif sera de préciser les rôles et devoirs de chaque protagoniste. Ce protocole fixera les modalités d'exécution et de contrôle des tâches.

94 Le suivi et l'évaluation du plan de collaboration du projet sont essentiels pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs et des résultats. Le suivi est bien plus que la simple collecte de l'information sur le projet. C'est l'évaluation systématique et continue du progrès dans le temps par la collecte et l'analyse de l'information et l'utilisation de cette information pour améliorer le travail au sein du projet. Évaluer, c'est estimer à un moment donné dans le temps l'impact d'un projet, et à quel point les objectifs ont été atteints. Suivi et évaluation sont des outils pour identifier les points forts et faibles et pour prendre de bonnes et opportunes décisions. Dans le cas du Projet FEM Volta, les rapports périodiques des différents programmes doivent être appréciés en comité. Il sera examiné principalement la conformité des objectifs avec les résultats du terrain. A cet effet des fiches de suivi doivent être systématiquement remplies périodiquement. Chaque coordinateur de programme ou projet doit être évalués notamment par les outils SEPO et CAMEMBER. Les insuffisances, les impacts doivent être dégagés et les corrections apportées au besoin.

5.5 Organisation institutionnelle devant faciliter la coordination des activités

95 La coordination des activités et des initiatives sur le plan environnemental sera départementale et composée des points focaux nationaux et un point focal régional élu par ses pairs pour une période rotative à définir. Le point focal national qui regroupe, les institutions et les Structures Non Gouvernementales (SNG), etc. sera élu par ses pairs pour une durée de cinq ans au moins. Le point focal national devra disposer des capacités et des moyens propres permettant d'assurer un bon démarrage et une bonne coordination des activités et des initiatives sur le plan environnemental au niveau national et dans le bassin versant de la Volta. Les membres du réseau devront être des SNG et tout autre institution qui s'activent dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

96 Une fois cette organisation faite, les responsables élus à divers niveaux seront avant tout un organe de concertation des institutions spécialisées et Structures Non Gouvernementales (SNG). Cet organe aura pour mission d'assurer principalement des fonctions d'échange et de partage de l'information et des expériences sur les questions de développement durable intégrant principalement la problématique de gestion des ressources naturelles du bassin versant de la Volta. Il pourra organiser des campagnes de plaidoyers et de vulgarisation des différentes Convention Cadre sur l'environnement et la conservation de la biodiversité. Chaque point focal est tenu d'identifier et de coordonner les acteurs de la société civile concernés par la problématique (SNG et structures intervenant dans le domaine de protection de l'environnement). Cet organe sera chargé de sensibiliser et de mettre en place des partenariats avec les autorités locales, les institutions publiques, le secteur privé, des SNG et d'autres réseaux intervenant dans le domaine de la conservation des ressources naturelles des bassins versants. Le Réseau National contribue à la définition d'une stratégie nationale pour la gouvernance environnementale orientée vers la conservation et la gestion soutenue et durable des ressources du bassin versant de la Volta. Cet organe devrait permettre de répondre aux besoins :

- d'acquisition, de transfert et d'organisation des données relatives à la gestion des ressources environnementales des bassins versants ;
- d'échanges et de communications entre les chercheurs et les autres parties prenantes (communautés rurales, etc.) ;
- d'information et de vulgarisation auprès du grand public (populations paysannes) ;
- de sensibilisation des décideurs.



6 Annexes

6.1 Annexe A : Références bibliographiques

Ouvrages

- 1 ABE, 2001. Guide général de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement. Agence Béninoise pour l'Environnement, 76 pages, février 2001.
- 2 ABE, 2003. Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets d'électrification. Agence Béninoise pour l'Environnement, 29 pages.
- 3 Adam K. S. et Boko M., 1993 : Le Bénin. Ed. du flamboyant, Cotonou, 93p.
- 4 Adam S. K. Boko, M, 1993 : Le Bénin EDICEF, Paris. 96p.
- 5 Biau G., 1995. Analyse de l'impact de la dévaluation du franc CFA sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin : proposition d'actions et systèmes de productions. FAO, Cotonou, 77p.
- 6 CSPRES. 2007. Liste des Indicateurs de Résultat et d'Impact de Suivi – Evaluation de la SCRP. (Version avril). (Version avril).
- 7 CSPRES. 2007. Programme d'Actions Prioritaires de la SCRP. (Version avril).
- 8 CSPRES. 2007. Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté. (version avril).
- 9 ECVR2 (2001). Profil de la pauvreté rurale et caractéristiques socio-économiques des ménages du département du Borgou. Cotonou.
- 10 INSAE, 2002 : Résultats provisoires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
- 11 MDR, 1998. Projet d'aménagement participatif des forêts classées au Nord Bénin. Prodoc.
- 12 MECCAG-PD, 1998. Programme National de Développement Communautaire.
- 13 MEPN, 2000 : Stratégie nationale de lutte contre la pollution atmosphérique en République du Bénin. Cotonou, 70p
- 14 MEPN, 2001. Communication Nationale Initiale du Bénin sur les Changements Climatiques. Cotonou, 75p+ annexes.
- 15 MEPN, 2001. Plan d'Action Environnemental du Bénin. Cotonou, 170p.
- 16 MISD, 2001. Atlas monographique des circonscriptions administratives du Bénin.
- 17 PGFTR, 2005 : Massif forestier des Trois rivières. Version provisoire du Plan d'aménagement participatif.
- 18 PGFTR, 2005 : Massif forestier Ouénou Bénou. Version provisoire du Plan d'aménagement participatif.
- 19 Plan Directeur de la recherche agricole du Bénin, 1996: Volume II: Première partie plan de développement à long terme. INRAB. 154 pages.
- 20 SINSIN B., 1993. Dans le Parc National de la Pendjari, la prise en compte des plantes herbacées est nécessaire pour définir valablement les associations végétales. Thèse annexe de doctorat. Université Libre de Bruxelles. 10 p.
- 21 TCHIBOZO C. F., 1981. Contribution à l'étude biogéographique de la région de l'Atacora Etude typologique des unités de paysage du versant oriental de la chaîne de l'Atacora (à la hauteur de Natitingou). Thèse de doctorat 3^e Cycle, Université de Paris 7 – Jussieu. E.U.R de Géographie Physique, 326 p.
- 22 TENTE B., 1998. Dynamique de l'environnement : le cas de la forêt classée de Kétou (Approche cartographique). Mém. Maîtrise, Géographie, UNB, Bénin, 89 p.
- 23 TENTE B., 2000. Dynamique actuelle de l'occupation du sol dans le massif de l'Atacora : Secteur Perma – Toucountouna. Mém. DEA /FLASH/UNB, Bénin, 83 p.

Articles

- 1 VAN DIEPEN C. A., 1980. La dégradation des sols en République du Bénin. Etude n° 229 Projet Agro-Pédologie. Cotonou, Bénin, 76 p.
- 2 Biau G., 1995. Perspectives du développement rural au Bénin dans les 15 années à venir. Enquête auprès des institutions de développement rural, In Institutions et technologies pour le développement en Afrique de l'ouest, n°4, pp 45-57.

- 3 TCHAMIE T. & BOURAIMA M., 1997. Les formations végétales du plateau Soudou-Dako dans la chaîne de l'Atacora et leur évolution récente (Nord Togo). *J. Bot. Soc. Bot. Fr.* 3 : 83-94.
- 4 SINSIN B., 1991. Influence de la topographie sur la production pluviale des pâturages herbacés des savanes soudaniennes du nord-Bénin. Séminaire international sur la gestion agroclimatique des précipitations. Bamako, Mali., CORAF, CILSS, 20 p.
- 5 TENTE B., & SINSIN B., 2002. Diversité et structure des formations arborescentes du secteur Perma – Toucountouna dans la chaîne de l'Atacora (Bénin). *Etudes. Flor. Vég. Burkina Faso*, 6 : 31 – 42

Rapports

- 1 Banque Mondiale, 1996. Vers un développement durable du point de vue de l'environnement en Afrique Centre – Ouest, Div-Agic et env. Dép Afrique, 111p.
- 2 Banque mondiale, 1999, 1. OP/BP 4.01 "Environmental Assessment", janvier 1999.
- 3 Banque mondiale, 1999, 2. OP/BP 4.11 "Cultural Property", août 1999.
- 4 Banque Mondiale, 1999. Manuel d'évaluation environnementale. Edition française. Vol 1, 2 et 3.
- 5 Banque mondiale, 2001, 2. OP/BP 4.12 "Involuntary Resettlement", décembre 2001.
- 6 Banque Mondiale, 2001. Mainstreaming Safeguard Policy Compliance within Community-Driven Development Initiatives (CCDs), in worldBank Funded Operations.
- 7 DJOGBENOU, P. et al. 2002: Evaluation environnementale stratégique du secteur des transports au Bénin (EES-Transport). Rapport 1; Diagnostic stratégique; ABE-MEHU. 73Pages.
- 8 ENPLT, BENIN 2025 : LE BAOBAB – Stratégies de développement du Bénin à l'Horizon 2025 – rapport de synthèse, 1998.
- 9 NLTPS-Bénin, 1998) : Le baobab, Stratégies de développement du Bénin à l'horizon 2025, rapport de synthèse, étape expérimentale, Cotonou, 121p.
- 10 PGFTR, 2004 : Etude sociale de base. Etudes complémentaires. CEDA
- 11 PNUD, 1998. Rapport sur le développement humain au Bénin. Cotonou, 247p.
- 12 PNUD, 1997. Rapport sur le développement humain au Bénin. Cotonou, 132p.
- 13 PNUD [Programme des Nations Unies pour le Développement] (2000) : Le développement humain durable au Bénin. Cotonou. 140p.
- 14 PNUD, 1996. Etude des Conditions de Vie des ménages Ruraux au Bénin (ECVR). Profil des pauvretés rurales et caractéristiques socio-économiques des ménages ruraux. Cotonou, 324p.
- 15 PNUD, 1996. Profil de pauvreté et caractéristiques socio-économiques des ménages (villes d'Abomey, Bohicon). Cotonou, 49p.
- 16 PNUD, 2001. Etudes sur les conditions de vie des ménages ruraux (ECVR2). 170p.

- 17 La loi 90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin
- 18 MEHU, 1999. Loi – cadre sur l’environnement en République du Bénin.
- 19 Le décret du 2 Mai 1906, instituant un mode de constatation écrite des conventions passées entre indigènes dans les colonies de l’Afrique Occidentale Française et les instructions du 19 Octobre 1906 pour l’application de ce décret

Site Internet

- 1 <http://www.undp.org>
- 2 <http://www.unfcc.de>
- 3 <http://www.usd.edu/esci/e103/exam/Chap-14.html>

6.2 Annexe B : Termes de référence de l'étude

Consultation : Termes de références de l'étude portant sur l'analyse des institutions nationales et initiatives en cours/planifiées

Langue: Français et Anglais

Date de démarrage: 15 Octobre 2008

Durée du contrat: 3 mois

Contexte

Le Projet FEM-Volta intitulé "Résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et sa zone côtière en aval " est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo). Le projet a été spécialement conçu pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Il est aussi destiné à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la GIRE aux niveaux national et régional et, en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés.

L'objectif à long terme du projet FEM-Volta est d'améliorer la capacité des pays à planifier et gérer durablement les ressources environnementales du bassin versant de la Volta.

Ce projet a trois composantes majeures auxquelles sont associées des objectifs spécifiques identifiés lors de la préparation du document initial du projet et actualisés pendant la phase de démarrage comme suit:

- Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta
- Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval.
- Objectif spécifique n° 3: Mettre en oeuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.

Le projet vise à contribuer à l'intégration régionale, promouvoir le dialogue entre les pays riverains du bassin et encourager la participation des populations locales et parties prenantes impliquées dans la gestion et l'exploitation des ressources du bassin versant du fleuve Volta. La mise en œuvre du projet doit conduire à la formulation d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) pour l'ensemble du bassin et contribuer à la gestion durable des ressources du bassin.

Dans le but d'assurer la cohérence stratégique des actions et une mise en œuvre efficiente du projet, il est prévu à travers l'Objectif spécifique 1 de renforcer les capacités des institutions nationales sur la gestion des bassins versants internationaux et, d'identifier, préparer puis mettre en œuvre un plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées.

Activités

Six experts nationaux sélectionnés par chacun des pays riverains du bassin et un expert régional sélectionné par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) seront recrutés par l'UNOPS comme consultants pour conduire l'analyse détaillée des institutions nationales et régionales (y compris des besoins et la proposition d'un plan de formation) et préparer le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours d'exécution ou planifiés. Pour atteindre les objectifs visés, les consultants mèneront en étroite collaboration avec l'UCP et les coordonnateurs nationaux, les

activités ci-après :

1 Analyse détaillée des institutions nationales et régionales :

- Identifier dans chacun des six pays du bassin, toutes les institutions nationales et régionales impliquées ou pouvant être impliquées dans la mise en œuvre du projet FEM-Volta,
- Analyser les activités, mandats, encrages institutionnels, forces et faiblesses des institutions nationales/régionales impliquées ou pouvant être impliquées dans la mise en œuvre du projet FEM-Volta,
- Identifier les préoccupations, perceptions et réactions des institutions nationales et régionales par rapport aux problèmes ciblés par le projet FEM-Volta,
- Identifier les priorités des institutions nationales régionales, leurs principales contraintes.

2. Préparation du plan de formation des institutions nationales, y compris :

- Evaluation des capacités des institutions nationales en matière de gestion des bassins versants internationaux,
- Identification sur la base des objectifs et domaines couverts par le Projet FEM-Volta, des besoins en formation aux niveaux régional, national et local,
- Besoins en formations prioritaires en matière de gestion de bassins versants internationaux requis pour assurer une effective participation des institutions nationales aux activités du projet,
- Développement du plan d'opération des actions de formation des institutions nationales sur la gestion des bassins versants internationaux,
- Aperçu général des différentes informations et, manuels de formation relatifs à la gestion des bassins versants internationaux qui pourront aider à la préparation des modules de formation.

3 Préparation du plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées, y compris :

- Identification et analyse des projets et programmes en cours ou planifiés dans la sous région, y compris les liens avec le projet FEM-Volta,
- Identification des activités du projet FEM-Volta pour lesquelles une collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés dans la sous région est nécessaire,
- Stratégie de mise en œuvre du plan de collaboration, y compris les rôles et responsabilités,
- Plan de monitoring et de contrôle de la mise en œuvre du plan de collaboration,
- Probables valeurs ajoutées de la mise en œuvre du plan de collaboration pour les activités et l'Autorité du Bassin de la Volta en général,
- Risques liés à une insuffisante ou excessive collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés.

Le consultant régional sera responsable de la coordination de la mission de consultation. Il devra s'assurer de la qualité des rapports nationaux et produire le plan régional de collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés sur la base des activités décrites dans les TDR.

Les consultants nationaux seront responsables des études nationales et de la production des plans nationaux de participation des parties prenantes sur la base des activités décrites dans les présents TDR. : i) rapport sur l'analyse des institutions nationales/régionales et, celle des initiatives en cours ou planifiées et, ii) le plan de formation des institutions nationales.

Principaux résultats attendus de l'étude

- Analyse des institutions nationales et régionales finalisée et approuvée par l'UCP et les Points Focaux Nationaux,
- Les besoins en renforcement de capacités des institutions nationales sont identifiés et le plan d'opération des actions de formation développé et approuvé
- Le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés est développé et approuvé.

Considérations clés:

Les consultants devront proposer une méthodologie détaillée, suffisamment claire et permettant d'atteindre les objectifs de l'étude et d'obtenir les résultats attendus. A cette fin, les informations ci-dessous sont fournies pour une orientation efficace de l'étude.

Les consultants devront tenir compte des études et activités en cours d'exécution, et ce afin de tenir compte des synergies et complémentarités requises pour la préparation et la mise en œuvre du plan de collaboration et des plans de renforcement des capacités.

Les consultants devront maintenir un contact régulier avec l'ABV, les coordonnateurs nationaux du projet et certains acteurs ou groupes d'acteurs. Le fait d'impliquer les consultants nationaux s'avère nécessaire non seulement pour la prise en compte des spécificités nationales, mais aussi pour le développement de liens et l'appropriation du plan par les acteurs nationaux durant sa mise en œuvre. Tous les documents disponibles à l'UCP seront mis à la disposition des consultants. L'UCP mettra également à la disposition des consultants une liste des acteurs impliqués ou pouvant être impliqués dans la gestion du bassin de la Volta.

Expériences requises et qualifications des consultants

L'étude sera conduite par un consultant régional et un expert de chaque pays riverain du bassin ayant plus de 10 ans d'expérience dans les domaines de compétences requis pour l'étude. Les consultants doivent avoir également mené des activités de nature, et complexité similaires, spécialement dans le cadre d'autres projets financés par le FEM.

Les consultants devront avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Consultant régional : diplôme supérieur en gestion des terres, ressources en eau et ressources environnementales, communication, sciences sociales ou politiques, expérience en matière de développement institutionnel, renforcement de capacités, développement et mise en œuvre de plans de collaboration.
- Consultant national: diplôme supérieur en environnement, sciences, expérience en matière de GIRE, développements institutionnels et de renforcement, et de capacités.

Par ailleurs, les qualifications suivantes constituent un atout :

- Développement et mise en œuvre d'activités d'information et de sensibilisation du public dans plusieurs langues et avec la participation de plusieurs groupes d'acteurs en Afrique au Sud du Sahara et de préférence dans les pays riverains du bassin de la Volta
- Avoir une expérience en matière d'approches participatives et de mise en œuvre de programmes de formation sur la participation, la facilitation et la planification stratégique.
- Connaissance ou expérience de travail sur les questions de gouvernance, plaidoyer et de monitoring participatif.
- Familier avec les objectifs et procédures du FEM; plus spécifiquement celles relatives à la participation des parties prenantes aux projets financés par le FEM
- Expérience de travail et de production de documents en Français et en Anglais
- Expérience en matière de mise en œuvre de programmes nationaux et régionaux de gestion des ressources naturelles

Durée de la mission, rapports à produire et calendrier

Les consultants auront à produire les rapports présentés dans le tableau ci-dessous. Il est prévu un total de 13 jours pour le consultant régional et 15 jours pour chaque consultant national. L'étude devra s'achever avant fin Décembre 2008 et ce, selon le calendrier ci-après :

Tâche	Date butoir	Responsable
Signature du contrat	15 Octobre 2008	UNOPS, Consultants
Rapport préliminaire décrivant le plan de travail et la méthodologie	30 Octobre 2008	Consultants, UCP
1 ^{er} draft des rapports de consultants soumis à l'UCP/UNOPS	15 Novembre 2008	Consultants
Evaluation des rapports de consultation	30 Novembre 2008	UCP, GEP, PFNI
Version finale des rapports de consultation	15 Décembre 2008	Consultants
Validation de la Version finale des rapports de consultation	20 Décembre 2008	UCP, PFNI
Fin du contrat	20 Décembre 2008	UNOPS, Consultants

Le présent calendrier d'exécution de la mission pourra être révisé de commun accord entre les Consultants et l'UNOPS.

Les consultants soumettront à l'UCP/UNOPS, les formats électroniques des rapports en français et en anglais selon le calendrier ci-dessus présenté.

6.3 Annexe C : Liste des personnes enquêtées

Noms et Prénoms	Profession	Observation
HOUNDAGBA Jean	DAC- Ministère de la Défense	Cotonou
HOUNSOU Auguste	Assistant chercheur LABEE	Cotonou
GBAGUIDI Judith	Secrétaire SONEB	Djougou
HLOUEKOU Jean Pierre	MEPN	Cotonou
HOUNDEKON	SG- IGN	Cotonou
TCHIBOZO François	Responsable LABEE	Cotonou
ZINSOU Brice	DRH – MECPDEAP	Cotonou
HOUANOU Nicaise	DIVI – MECPDEAP	Porto - novo
DAGNIHO Kirin	Pro CGRN	Natitingou
AKPASSONON Pascal	CENATEL	
ADISSIN Luc	UAC – FAST	Cotonou
YABI Bouraima	Laboratoire Pierre PAGNEY	Cotonou
ABDOULAYE Djafarou	Cartographe FLASH – UAC	Cotonou
LEFFI Latifou	Cartographe – CENATEL	Cotonou
ANATO Mathieu	Agent SONEB Parakou	Natitingou
OUGOUALE Euloge	Laboratoire Pierre PAGNEY	Cotonou
DAGA William	ASECNA	Parakou
ASSABA Martin	Direction département de l'hydraulique	Lokossa
GBAGUIDI Brice	Mairie de DOGBO	Dogbo
GOMEZ Bertille	Mairie de Grand Popo	Grand popo
SEWADE Kodjovi	Censeur AZOVE	Azovè
AZANLIN Pulchérie	ONG	Athiémé
ZANKPO Claude	Forestier	Djidja
HOUNNOU Séverin	ONG	Aplahoué
LATOUNDJI Ismaël	Professeur	Djougou
KAKAKI Perpétue	Coordonatrice ONG	Banikoara
GANZOZO Rodolphe	ONG	Bonou
LAFIA Bidou	Agent des eaux et Foret	Pehunco
Tiémoko Abdoulaye	DG Pendjari	Pendjari

6.4 Annexe D : Questionnaire adressés aux institutions

Institution.....

Nom et prénoms de l'enquêté :

Date de l'enquête :

Poste occupé dans l'institution.....

❖ Niveau d'instruction :

1-Avez-vous entendu une fois parler du bassin de la Volta ?

- Si oui ou
- A quelle occasion
- Au sujet de quoi

2-Votre institution est -elle impliquée d'une manière ou d'un autre dans la gestion du bassin de la Volta si oui

3-Quelles sont les activités qui ont été menées dans ce sens

4-Quels sont les cadres impliqués dans la gestion du bassin de la Volta quels sont leur domaine de compétence

5 -Disposez-vous d'une base de données en matière de gestion des bassins versants si oui comment l'alimentez vous